

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MARS 2015

PROCÈS VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	17 AVRIL 2015
Approuvé en Conseil Municipal le :	29 JUIN 2015
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

La séance est ouverte à 20H00

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

NOM		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS
ADJOINTS	M. Jean-Jacques GRESSIER	☒	☐		☐
	Mme Chantal DURAND	☒	☐		☐
	M. Rémi DECOUT	☒	☐		☐
	Mme Jeannine CHERY	☒	☐		☐
	M. Areski OUDJEBOUR	☒	☐		☐
	Mme Virginie TOLLARD	☒	☐		☐
	M. Francis SELLAM	☒	☐		☐
	Mme Chantal ALLAIN	☒	☐		☐
	M. Pierre MARCHADIER	☒	☐		☐
	Mme Jennie PETIT	☒	☐		☐
Majorité municipale	M. Michel DESTOUCHES	☒	☐		☐
	M. Jean-Marie PLATET	☒	☐		☐
	M. Boutaïeb KADDANI	☒	☐		☐
	Mme Liliane REUSCHLEIN	☒	☐		☐
	Mme Isabelle CONA	☒	☐		☐
	Mme Amèle SELLAM	☐	☒	M. SELLAM	☐
	Mme Hélène DECOTIGNIE	☒	☐		☐
	M. Gilles COLRAT	☒	☐		☐
	Mlle Christelle FORTIN	☒	☐		☐
	M. Alain BARUGEL	☒	☐		☐
	Mme Caroline RUIZ	☒	☐		☐
	M. Maxime OUANOUNOU	☒	☐		☐
	Mme Catherine MEUNIER	☐	☒	M. KADDANI	☐
	M. Stephan SILVESTRE	☒	☐		☐
	Mme Corinne FIORENTINO	☒	☐		☐
	M. Jean-François CLAIR	☒	☐		☐
	Mme Louise MARIE-MABIT	☒	☐		☐
	M. Michel LAVAL	☒	☐		☐
	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	☐	☒	Mme MARIE-MABIT	☐
	M. Olivier AUBRY	☒	☐		☐
Liste « Unis pour Joinville- le-Pont »	Mme Chantal COLIN	☒	☐		☐
Liste « Vivre Joinville ensemble »	M. Bernard DUVERT	☒	☐		☐

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	30
Nombre de membres excusés représentés	03
Absent	00

* *
*

1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Corinne FIORENTINO est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Le Conseil désigne, à la majorité, Madame Corinne FIORENTINO	

* *
*

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2015

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2, et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Je vous avais fait part, mais pas à M. le Maire parce qu'on s'était croisé dans la rue directement... Je voulais savoir si cela avait été corrigé par rapport à la remarque que j'avais précisée.

M. LE MAIRE passe la parole à l'administration.

L'administration : Absolument. Cela a été corrigé. Votre question a été complétée. De mémoire, ce n'était pas sur le procès-verbal, mais sur le compte rendu du Conseil. Cela a été corrigé, absolument.

M. Jean-François CLAIR : Merci.

M. LE MAIRE : Mme Colin ?

Mme Chantal COLIN : Oui, j'ai juste une remarque sur ce procès-verbal et sur quelques procès-verbaux précédents. Ils n'apparaissent plus, depuis près d'un an, sur le site de la Ville.

M. LE MAIRE : Écoutez, on regardera.

Mme Chantal COLIN : Merci.

M. LE MAIRE : (Mme Caroline Ruiz fait son entrée). Bonsoir, Caroline. M. Duvert ?

M. Bernard DUVERT : Oui, on est un peu loin du procès-verbal, mais j'ai demandé, lors de notre dernière séance, des éclaircissements sur un tableau. Vous m'aviez signalé certaines erreurs, M. le Maire, mais je n'ai pas, à ce jour, ces informations concernant le tableau.

M. LE MAIRE : Les services me disent qu'on avait demandé, apparemment, une demande écrite. Quelles précisions souhaitiez-vous ? Je ne me rappelle plus exactement du sujet.

M. Bernard DUVERT : On peut vous faire un mot, mais sous quelle forme m'aviez-vous demandé une demande écrite ? Me l'aviez-vous demandé par mail ?

M. LE MAIRE passe la parole à l'administration.

L'administration : en séance.

M. Bernard DUVERT : En séance ? Je n'ai pas entendu et visiblement, je ne suis pas le seul à ne pas l'avoir entendu.

M. LE MAIRE : Je m'engage à vous répondre.

M. Bernard DUVERT : S'il faut vous faire une demande écrite, je vous ferai une demande écrite.

M. LE MAIRE : On n'avait peut-être pas eu de précisions exactes sur votre question. Pouvez-vous rappeler votre question ?

M. Bernard DUVERT : Ma question, c'était pour des éclaircissements sur ce tableau qui est là. Il précise que des logements seront construits sur certaines rues, avec un nombre défini. Ce qui vous avez alerté, M. le Maire, c'était notamment ce qui était précisé sur le secteur de Polangis. J'ai fait la demande de reprise en expliquant que j'y tenais. Je ne l'ai pas.

M. LE MAIRE : Je me rappelle très bien de votre question. On va corriger. Je me rappelle de l'erreur de Polangis, entre autres, et des précisions demandées.

M. Bernard DUVERT : Dois-je toujours faire la demande par écrit ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

M. LE MAIRE : Mon adjoint, Jean-Jacques Gressier, est là. Il est revenu et il s'en occupera avec les services. Il n'y a pas de souci. On vous répondra rapidement.

M. Bernard DUVERT : Merci.

M. LE MAIRE : Je le mets donc au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention.

2	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2015
<i>LE CONSEIL, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 février 2015, sauf M. Michel LAVAL qui s'abstient</i>	

* *
*

3 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3, et demande s'il y a des questions.

M. LE MAIRE : On parle des marchés que j'ai été amené à prendre et des marchés que j'ai signés entre le 15 décembre 2014 et le 28 février 2015. Cela a été porté à votre connaissance avec l'ensemble des points à l'ordre du jour du Conseil municipal. Avez-vous des questions sur ces points ?

M. Jean-François CLAIR : M. le Maire, mes chers collègues, j'ai une question. Elle porte sur la ligne n° 10. Je cite : « Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le cadrage d'un guichet unique ». Ma question, c'est pour avoir des précisions sur ce guichet unique compte tenu du montant hors taxes. D'un côté, on a un TF à 35 k€, de l'autre, on a un TC à 19 k€. Qu'est-ce que ce guichet unique ? Est-ce que l'on peut avoir une précision technique ?

M. LE MAIRE : Sur les chiffres ?

M. LE MAIRE passe la parole à l'administration.

L'administration : Voulez-vous une réponse sur les chiffres ou sur ce qu'est un guichet unique ?

M. Jean-François CLAIR : Sur ce que c'est comme guichet. Comme les chiffres sont importants, entre ce que je pense et la réalité, il y a apparemment une grosse marge.

L'administration : Un guichet unique, aujourd'hui, c'est une organisation administrative et physique qui permet de répondre à la très grande majorité des prestations qui sont rendues aux Joinvillais dans un lieu unique. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas puisque chaque service gère son propre accueil et son propre guichet. L'objectif, c'est cela. C'est une démarche qui est longue, fastidieuse et qui demande de gros efforts de réorganisation et d'accompagnement au changement pour les agents. On s'est donc fait accompagner par un cabinet spécialisé. C'est une prestation d'accompagnement qui comprend aussi une partie programmatique, c'est-à-dire une partie de programmation architecturale, si jamais on devait reconfigurer les lieux, ce qui sera probablement le cas. C'est un accompagnement qui durera quasiment 18 mois. Le cabinet s'appelle Syneor.

M. Olivier AUBRY : Toujours sur cet arrêté du 3 février, tiendrez-vous au courant les élus sur les conclusions de l'audit et, puisque c'est un dossier qu'il faut ensuite mettre en œuvre et que cela prend du temps, sur la suite, c'est-à-dire vos intentions et l'avis des personnels ? Est-ce que vous ferez un point sur l'évolution du projet ?

M. LE MAIRE : Tout d'abord, c'est un projet qui avait été annoncé. Cela faisait partie de notre campagne municipale. Le guichet unique, pour moi, c'est la modernisation des collectivités. Cela existe sur d'autres... Je vais le dire, je vais vous répondre, Olivier. La mise en œuvre a commencé par l'accompagnement. Cela a été présenté aux personnels – j'y étais –, aux cadres, ainsi qu'aux élus de la majorité. Pour l'instant, on est sur la première étape : l'étape des questionnements sur le périmètre à définir des actions à mettre en place autour de ce guichet unique. Cela prendra 18 mois, je crois. C'est ce qu'annonce Clément. Effectivement, on sera obligé de tenir compte de l'arrivée de la métropole et des territoires dans les redéfinitions des fonctions et des périmètres. On commence. On part sur une aventure qui fonctionne à Vincennes, à Bry. Cela fonctionne dans beaucoup de villes.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

M. Olivier AUBRY : Les élus de l'opposition seront-ils tout de même associés à cette aventure ?

M. LE MAIRE : Oui, au moment voulu, j'ai envie de dire.

M. Olivier AUBRY : L'audit aura un résultat.

M. LE MAIRE : C'est encore un peu tôt puisqu'on est vraiment en train d'ouvrir le cahier des charges. Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je considère donc...

M. Bernard DUVERT : Sur l'achat du progiciel, je suis étonné qu'on parte sur une maintenance pendant 10 ans. Je m'étonne de ce contrat.

M. LE MAIRE : Je peux simplement vous préciser une chose sur l'achat des logiciels. Je pense que c'est la ligne où le montant est de 117 k€.

M. Bernard DUVERT : Oui. Autant je comprends pour l'achat, autant j'ai du mal à comprendre...

M. LE MAIRE : Pour l'achat, ce qu'on ne précise pas, c'est qu'on espère aussi une subvention de la CAF à hauteur de 80 k€. Cela permettra de faire baisser significativement le coût de ce logiciel. Après, sur la maintenance, je pense que c'est...

M. Bernard DUVERT : Quelle est la part de la maintenance par rapport au coût global parce que la CAF ne financera pas la maintenance ? Elle financera l'achat. 10 ans, cela me paraît terriblement long avec l'évolution des technologies.

M. LE MAIRE : Si on enlève la subvention de la CAF et qu'on rapporte au nombre d'années, cela ne fait franchement pas cher à l'année pour l'utilité qu'on a de ce logiciel qui est extrêmement important pour la petite enfance, entre autres.

****00-09-48 : inaudible.**

M. LE MAIRE : Je ne sais pas depuis combien d'années on a Galopin. Je n'étais peut-être même pas arrivé ou même pas né. J'étais peut-être galopin, je ne sais pas. Cela fait au moins dix ans qu'on a Galopin. On pourra vous apporter une précision, si vous le souhaitez.

M. Bernard DUVERT : Oui, c'est une observation. Je suis étonné qu'on se lie pendant dix ans avec un fournisseur.

M. LE MAIRE : Écoutez, M. Duvert, sous d'autres municipalités, la Ville s'est liée pendant plus de dix ans avec des prestataires, entre autres pour les marchés forains, mais on regardera. Le coût ramené à l'année, une fois la CAF déduite, ce n'est pas cher. C'est la réforme des rythmes scolaires qui sera accompagnée avec ce logiciel, entre autres. Je considère que vous avez pris acte de ces décisions.

****00-10-42 : inaudible.**

M. LE MAIRE : 6 500 € par an. Finalement, moins la subvention de la CAF, cela fera beaucoup moins.

****00-10-50 : inaudible.**

M. LE MAIRE : Je considère que vous avez pris acte de ces décisions. On passe donc au point suivant.

3	COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>	

* *
*

4 BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2014

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 4, et demande s'il y a des questions.

M. LE MAIRE : À moins que vous ayez des questions. Je sentais bien qu'on vous avait pris de court.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

M. Jean-François CLAIR : Il n'y a pas de mal. J'attendais la question, mais cela ne changera pas le vote. Ma question est la suivante : M. le Maire adjoint, quand on compare les deux exercices – l'exercice 2014 et l'exercice 2015 –, en 2013 on avait un excédent de fonctionnement...

M. Francis SELLAM : De 1 252 000 €.

M. Jean-François CLAIR : Là, on retrouve bien un excédent de fonctionnement. Il n'y a pas de problème. Par contre, en section d'investissement, on retrouve un déficit. Par rapport à la précédente présentation, à laquelle on était présent et où il n'y avait pas de déficit, on retrouve à peu près un écart de 4 M€. Est-ce qu'on pourrait avoir quelques explications sur cette différence ou sur ce déficit ?

M. Francis SELLAM : Excusez-moi. Je n'ai pas compris.

M. Jean-François CLAIR : D'où provient la différence de déficit par rapport aux deux exercices ?

M. Francis SELLAM : Quel déficit : celui de la section d'investissement ?

M. Jean-François CLAIR : Le déficit de 4 329 000 €.

M. Francis SELLAM : En fait, au 31 décembre 2014, on a un déficit entre guillemets, c'est-à-dire qu'on n'a pas tout consommé sur nos projets de -6 282 000 €. Il nous reste encore à réaliser, en dépense, 4 M€, mais c'est parce que ce n'est pas terminé. En fait, ce sera lissé et rebasculé après sur l'année d'après 2015.

Après, dans les restes à réaliser, une fois qu'on a tout... Ce qui nous reste à réaliser, en dépense et en recette, est de l'ordre de 1 896 000 € pour les dépenses. En recettes, il nous reste 1,9 M€ à récupérer. En fait, le déficit c'est le résultat avec lequel on intègre chaque fois l'année antérieure. En 2013, il était excédentaire et c'était tant mieux pour nous. Là, comme on a un déficit important parce qu'on n'a pas fini tous nos investissements, on constate un résultat de 4 329 000 €. Julien veut-il ajouter une information ?

M. LE MAIRE : C'est vrai que je vous sens circonspect, mais il ne faut pas. C'est le moment de poser des questions. Cela peut arriver qu'on ait aussi des difficultés. C'est tout de même très technique et on a des services qui sont là pour vous répondre. C'est transparent et il n'y a rien à cacher. J'insiste. On peut passer la nuit sur les chiffres si vous le voulez, mais on doit vous apporter les réponses, quoique mon Conseil gronde déjà.

M. Francis SELLAM : Je tiens à rappeler, lors de la commission des finances, qu'on a pris le temps de répondre ligne par ligne au budget et au document M14.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci beaucoup.

BUDGET DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015 –		
REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2014		
4 LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, par :		
pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSION, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	02	M. LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).
– Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2014 du budget principal de la commune sur le budget principal de la commune de l'exercice 2015, et ce, de la manière suivante : Résultats de l'exercice 2014 :		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

– section de fonctionnement : 4 820 847,30 €
 – section d'investissement : - 4 329 429,89 €

Reste à réaliser 2014 :

Section de fonctionnement	
dépenses	recettes
Section d'investissement	
dépenses	recettes
1 896 080,68 €	1 940 480,22 €

* *
*

5 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015 – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 REPRIS PAR ANTICIPATION

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 5, et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Merci.

5 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015 – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 REPRIS PAR ANTICIPATION		
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
Contre	-	-
abstention	02	M. LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
– Décide d'affecter à hauteur de 4 285 030,35 € le résultat anticipé constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2014 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2015 de la manière suivante :		
Recette d'Investissement (compte 1068)		4 285 030,35 €

* *
*

6 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

M. Francis SELLAM : On attaque le « dur ». Avant d'attaquer la délibération n° 6, je voulais d'abord remercier Julien Gayet et Clément Leroy avec qui j'ai travaillé sur ce budget prévisionnel. Merci encore pour votre travail.

Avant d'attaquer réellement le budget, je vous ferai, très rapidement, un rappel sur deux ou trois points de l'économie. Puis, nous attaquerons directement le budget. Pour rappel, les dotations de l'État sont en baisse. Depuis 2013, il y a un gel et chaque année, il y a une baisse des dotations de plus en plus forte, qui est passée de 1 500 000 000 € à 3 650 000 000 € chaque année et ceci jusqu'en 2017. Je le rappelle parce que cela a un impact énorme sur nos budgets

et qu'il faut pouvoir l'anticiper. Si je fais le cumul, il faut savoir qu'entre 2014 et 2017, les baisses se montent à 28 milliards d'euros. Je rappelle que toutes les communes de France et les intercommunalités auront une baisse de budget de 28 milliards d'euros et qu'on demandera tout de même d'avoir au minimum les mêmes attentions envers les services que nous rendons à nos citoyens.

Un point sur le contexte économique : il y a une situation sociale et économique difficile. On le constate tous les jours. Nous avons aussi une contrainte, à savoir la maîtrise des dépenses, qui est importante tout en augmentant nos équipements. Le fait même d'être dans une situation difficile ne doit pas nous freiner dans nos évolutions telles que le gymnase, etc. C'est ce que nous essayons de nous engager à faire tous les jours. La maîtrise des emprunts est importante à rappeler. Effectivement, aujourd'hui, l'objectif n'est pas d'emprunter pour emprunter, mais c'est de préparer les six prochaines années pour l'emprunt. Aujourd'hui, même si on n'a pas des emprunts extrêmement importants, nous nous y préparons. Sachez tout de même qu'à partir de 2016, nous aurons 7 M€ d'emprunts. En 2017, nous aurons 7 M€ d'emprunts. En 2018 et 2019, nous aurons 4 M€ d'emprunts chaque année. Effectivement, nous aurons environ 22 M€ d'emprunts sur le mandat, M. le Maire.

Concernant la péréquation et les dotations, vous le savez, chaque année c'est une contrainte qui va en augmentant. Cela veut dire qu'on a une baisse de nos recettes, qu'il faudra en plus être capable de maîtriser au mieux. Les ressources externes ne sont pas extensibles. Hélas, on ne peut pas augmenter les impôts tous les jours. On ne peut pas non plus augmenter tous les tarifs. Il faut aussi réfléchir au niveau des ressources.

Je vous rappelle juste un point sur l'endettement, qui me paraît être important. L'endettement public local, c'est-à-dire nous les communes en général, nous sommes en bas, en orange. On voit qu'elle est stable parce que le budget doit être à l'équilibre, je vous le rappelle. Cela nous évite ce que fait l'État tous les jours, c'est-à-dire d'emprunter. On voit bien que cela n'arrête pas et qu'il y a donc une dette de plus en plus importante. En vert, c'est la dette sociale hospitalière, entre autres. On voit aussi qu'on n'arrive pas à la maîtriser et qu'elle continue à évoluer.

***00-21-37 – intervention sans micro.*

M. Francis SELLAM : C'était un clin d'œil pour notre ami, Jean-Marie. On attendait sa réaction. Merci beaucoup.

Un autre point est aussi important : le taux de chômage. Je vous rappelle que le taux de chômage continue d'augmenter, hélas. On est à plus de 10 %, aujourd'hui. Voilà les principaux points que je voulais rappeler.

Les principes de base du budget. Il faut faire un rappel sur la technicité du budget qui reste toujours un peu opaque, même après des années de travail dessus pour certains. Le budget se compose d'abord du budget principal qu'on va voir maintenant. Après, nous verrons :

- Les budgets annexes tels que l'office de tourisme ou le cinéma. Ce sont des budgets dits annexes ;
- Les budgets autonomes tels que le CCAS qui est en progression ;
- Les associations ;
- Les DSP. Nous avons une DSP sur la Mairie de Joinville-le-Pont pour les forains.

Il y a cinq principes importants pour le budget :

- L'annualité, c'est-à-dire que le budget commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre ;
- L'unité, c'est-à-dire que toutes les recettes et toutes les dépenses doivent figurer sur le document, et entre autres sur le document appelé M14 ;
- L'universalité, c'est-à-dire que l'ensemble des recettes doit servir à l'ensemble des dépenses ;
- L'antériorité, c'est-à-dire que, quoiqu'il arrive, le 15 avril est la date limite pour le vote de notre budget primitif. Il peut être décalé pendant les années d'élections ;
- L'équilibre : c'est le fait d'avoir toujours un budget équilibré. On le voyait tout à l'heure sur l'autre graphique. Ceci nous permet d'avoir une dette stable.

La structure du budget :

- En haut, à droite, il y a les recettes. Les recettes, c'est bien tout ce que nous touchons, pour rester dans un langage assez simple. Ce sont bien sûr, je vous les détaillerai tout à l'heure, les impôts, etc. ;
- À gauche, vous avez les dépenses. Cela veut bien dire ce que cela veut dire. C'est tout ce que nous dépensons tout au long de l'année, aussi bien pour les charges de personnel, que pour l'eau, l'électricité, etc. ;
- Le virement en investissement, on le verra tout à l'heure, c'est le résultat qu'on a dégagé en délibération n° 4 ;
- En dessous, vous avez la section d'investissements. L'investissement, c'est tout ce qui permet de capitaliser nos biens et de faire prospérer aussi notre capital immobilier. Il est composé du virement du fonctionnement – le trait qui apparaîtra tout à l'heure –, du fonds de TVA, des subventions et des emprunts. À gauche, ce sont les dépenses. Cette année, vous verrez que nous engagerons 11 M€ de travaux sur la commune.

Pour rappel, le résultat que nous avons eu en délibération n° 4 était de 4 820 000 €. On le bascule sur l'investissement pour rééquilibrer les comptes. On bascule donc 4 285 000 €. Comme nous avons un excédent, nous le retrouverons tout à l'heure, en haut, en excédent antérieur reporté de l'ordre de 535 k€.

Pour le budget 2015, je vous présente d'abord la balance générale. Nous avons donc des montants de recette de l'ordre de 34 954 000 € et le résultat antérieur de 535 000 €. Pour les dépenses, nous avons préparé au budget 35 490 000 €. Ceci nous fait donc un total équilibré de 35 490 000 € de chaque côté. Concernant le fonds d'investissement, on vous proposera au vote des recettes de l'ordre de 19 M€, avec un reste à réaliser qu'on a vu tout à l'heure en délibération n° 4

de 1 940 000 €. Ceci nous fait un total de 21 616 000 €. De l'autre côté, on vous proposera au vote 15 391 000 € de dépenses, avec un reste à réaliser de 1 896 000 € et le résultat qu'on a acté à la délibération n° 4 de 4 329 000 €. Nous avons un total d'investissements de 21 616 000 € et un total global – fonctionnement et investissements – de 57 107 696 €.

On commencera par les impôts et les taxes. Vous pouvez vous reporter au document M4 des pages 7 à 14 si vous voulez suivre – vous avez exactement les mêmes chiffres – ou bien à la délibération 6, même si certains chapitres ne sont pas dans le même ordre que la présentation pour des raisons de simplification. Les impôts et taxes représentent 22 M€, soit 62 % des recettes. Juste une précision : c'est 22 M€, mais comme nous avons le fonds national de garantie de l'ordre de 1,4 M€, en réalité nous récupérerons 21 M€. Concernant les autres taxes, je vous les donne ici en descriptif : les taxes d'habitation, foncières, etc. Je ne vous les citerai pas toutes, mais sachez que la taxe d'habitation amène 9 420 000 € et que la taxe foncière sur les propriétés bâties amène 7 828 000 €. On retrouve bien le reversement sur le fonds national de garantie de -1 436 000 €. Ceci nous fait bien un total de 21 M€ d'impôts et de taxes pour 2015.

Concernant les dotations et participations, nous avons une baisse de 601 k€. C'est la fameuse dotation de fonctionnement qui baisse. Elle est de 601 k€ cette année, ce qui représente tout de même 9,43 % par rapport à 2014. Nous avons une compensation de l'ordre de 647 k€ liée aux anciennes taxes qui s'appellent « taxe économique territoriale » et « taxe foncière sur les propriétés ». Il y a un point important à noter : l'augmentation de la CAF, à savoir la Caisse d'Allocations Familiales, pour atteindre 1 544 000 €. Elle augmente parce que nous avons plus d'enfants qui vont sur les temps du périscolaire, entre autres.

Nous continuons avec les produits des services. Là, c'est tout ce que nous récupérons comme recettes. Je ne vous ferai pas la liste complète, mais sachez par exemple que la concession du cimetière nous rapporte 30 k€ par an. Voici la liste globale. Les redevances à caractère social nous rapportent 613 k€, etc.

Pour les autres produits de gestion, de l'ordre de 269 k€, il y a une baisse de recettes cette année. Pourquoi ? C'est parce que nous toucherons moins de loyers. En fait, nous avons vendu des biens, sur le Haut de Joinville, à Eiffage entre autres, et nous avons donc perdu des loyers. C'est pour cela que ces recettes seront moindres cette année. Néanmoins, nous gagnons en qualité dans les Hauts de Joinville et je ne ferai donc pas de commentaire pour le moment.

Atténuation de charges : nous sommes dans un ordre de 55 k€. Le chapitre 013 est intéressant parce qu'en fait, en 2014, il était de l'ordre de 110 k€. Il n'est plus que de 55 k€. C'est positif malgré que ce soit une recette, car cela signifie que nous avons moins d'accidents du travail. En effet, ces recettes, ce sont les assurances qui nous remboursent les arrêts pour accident du travail et les congés de maternité. Ces derniers sont à peu près stables, mais nous avons beaucoup moins d'arrêts pour accident du travail puisque nous avons aussi augmenté les formations. Nous avons un budget de formation qui a énormément évolué et en voilà le résultat : il y a moins d'accidents.

Passons maintenant aux dépenses. Le premier point des dépenses, c'est ce que l'on appelle les charges à caractère dit général pour 8 779 000 €. Ce sont les dépenses courantes : le chauffage, l'électricité, etc. Le ramassage des ordures ménagères en fait partie.

Nous continuons avec le personnel. C'est de l'ordre de 16 107 000 €. Cela représente 52 % des dépenses. Il y a deux points importants :

- D'abord, il faut savoir que nous avons une augmentation de 4,04 % des charges de personnel. Cette augmentation est contrainte ; c'est une augmentation étatique, dirons-nous, puisque c'est l'État qui nous l'impose ;
- Je vous précise que nous avons fait un non-remplacement de huit départs sur dix pour l'année 2015. Ceci nous fera une économie de 132 k€.

On arrive à économiser 132 k€, mais malgré cela les charges de personnel augmentent de 4,04 %.

Quelles sont ces charges ? :

- La réforme des rythmes scolaires. Je vous rappelle qu'il y a 376 k€ de charges de personnel en plus ;
- Le reclassement des agents en catégorie C et B ;
- Le glissement vieillesse technicité : c'est ce qu'on appelle l'évolution à l'ancienneté, pour vous donner un rapport au privé ;
- Les autres impositions sur les retraites ;
- Les élections avec quatre tours. Il y a eu les élections départementales avec une belle victoire de Mme Durand. Les élections régionales arrivent.

Atténuation des produits : nous avons une baisse qui correspond à 2 364 000 €. Elle est liée :

- Au fonds national de garantie individuel qui est de l'ordre de 1 436 000 € et que nous avons vu tout à l'heure en recettes et qui passe aussi en dépenses pour s'équilibrer ;
- Au fonds de péréquation qui ne correspond pas à la baisse des dotations. Ce sont bien deux choses différentes. Avec l'augmentation de la péréquation, on doit redonner 894 k€. Nous donnerons encore plus l'année prochaine à l'État pour aider les communes les plus déficitaires.

Un petit détail que je tiens à souligner : les autoentrepreneurs ont le droit à une défiscalisation de l'ordre de 32 k€ liée au foncier. C'est une goutte d'eau par rapport à nos dépenses, mais je tenais quand même à le préciser.

Les autres charges courantes pour 3 305 000 €. C'est d'abord une augmentation de ces charges de 20,58 %, soit un montant de 564 k€ en plus. C'est un renfort qui a été donné au CCAS de l'ordre de 264 k€ et l'investissement pour 20 places en plus sur la crèche des Petites Canailles, entre autres. Merci pour le CCAS et les crèches.

Nous continuons avec les frais financiers de l'ordre de 278 000 €. Ils sont en baisse parce qu'effectivement l'en-cours des dettes a diminué. Jusqu'à maintenant, nous avons maîtrisé notre en-cours et nous l'avons remboursé en grande partie. Pourquoi ? On a remboursé parce qu'il nous faut une capacité d'autofinancement (CAF) la plus forte possible pour emprunter au meilleur taux à partir de 2015 et en 2016/2017. Notre en-cours est en baisse.

Nous continuons avec les charges exceptionnelles de l'ordre de 30 k€. C'est important. Ce sont les bourses. C'est tout ce que nous offrons sous forme de bourses et de prix pour la jeunesse. Je vous rappelle que l'année dernière c'était un projet au Cambodge. Si je me rappelle bien, il y avait aussi le 4L Trophée Paris-Marrakech. Cette année, il y a aussi 4 900 € pour les dictionnaires, 1 600 € pour des livres pour les écoles maternelles, 1 000 € pour le festival du cinéma à Saint-Maur, et d'autres prix.

L'autofinancement prévisionnel : c'est notre prévision pour l'année prochaine. Elle est constituée de trois points :

- La dotation aux amortissements de l'ordre de 1 336 000 €. L'amortissement est important. Plus nous avons d'amortissements, plus nous avons investi. C'est à double jeu : plus nous investissons sur du matériel et autres, plus nous devons amortir. Cela fait partie de l'autofinancement ;
- Une diminution sur le compte 023 de l'ordre de 3 290 000 €. C'est lié à ces amortissements ;
- Tout à l'heure, on parlait du basculement du résultat au niveau des dépenses de fonctionnement. L'excédent bascule sur l'autofinancement prévisionnel. On le retrouve ici. Ce sont exactement les mêmes chiffres, sauf que les numéros des comptes changent puisque nous basculons sur l'investissement.

Comment est constitué l'investissement au niveau des recettes d'investissement ? C'est d'abord des emprunts et des dettes assimilées de l'ordre de 3 090 000 €. Ils se composent d'abord du fameux crédit revolving que nous utilisons. Ce crédit revolving, vous l'entendrez chaque année. Nous le garderons quoiqu'il arrive puisque nous avons un taux d'intérêt extrêmement faible de moins de 1 %. Tant que nous l'utilisons, ils ne peuvent pas nous l'enlever. Nous l'utilisons quoiqu'il arrive puisque c'est ce qui coûte le moins cher. Puis, de 1 347 000 € de crédits nouveaux parce que M. le Maire a décidé de travailler rapidement sur la rue de Paris prolongée. Nous allons mettre cela dessus, en partie. Des cautions de 5 000 € pour ce que l'on appelle le 25, c'est-à-dire le service jeunesse de l'avenue Gallieni. C'est un détail, mais je tenais tout de même à vous le préciser.

Les produits de cessions sont les biens qui ont été vendus à Eiffage dans le cadre des Hauts de Joinville, à savoir les 26, 26 B et 28 rue de Paris. Ce sont des parcelles qui sont juste à côté, derrière la rue Henri Dunant. Elles ont été rétrocédées à Eiffage pour la construction de notre projet.

Nous continuons avec les subventions et dotations pour un montant de 3 772 000 €. Elles sont composées de plusieurs lignes :

- 138 k€ de la Caisse d'allocations familiales, la CAF, pour la crèche Trampoline qui se transformera en multiaccueil et 465 k€ pour la création de la crèche des Hauts de Joinville ;
- 2 M€ de la part du Centre national pour le développement du sport et du Conseil Général pour le gymnase des Hauts de Joinville. D'ailleurs, je vous rappelle que les pelleteuses ont attaqué juste derrière nous pour préparer le chantier ;
- Diverses actions de l'ordre de 186 k€ ;
- Un reste à percevoir de l'année dernière de 202 k€. Rappelez-vous, je vous avais dit que les 1,9 M€ étaient composés de 1,7 M€ et de 200 k€ ;
- Le chapitre 10 hors comptes : c'est la fameuse récupération de la fonte de la TVA. Nous récupérons 779 k€ de TVA. Je vous rappelle que nous payons à l'État 20 % de TVA, mais que lui ne nous en rembourse que 15 %. Je ne vous demanderais pas où se trouvent les 5 % de différence ; sûrement dans le déficit de l'État.

Pour terminer, il y a la fameuse réserve de 4 285 000 € sur laquelle nous avons délibéré tout à l'heure. Ce sont les fameux excédents de fonctionnement de 2014.

Nous passons donc maintenant, pour pratiquement terminer cette présentation, sur les dépenses. D'abord, les emprunts et dettes assimilées de l'ordre de 2 591 000 €. Il y a le fameux crédit revolving de 1,7 M€, un crédit à prévoir de 840 k€ et une autre ligne pour les nouveaux emprunts.

Nous terminerons avec les divers remboursements tels que le Plafond légal de densité (PLD) de l'ordre de 1 116 000 €. On clôturera enfin cette dépense qui n'a plus lieu d'être, aujourd'hui.

Le plus important, à mon avis, concernant ce budget, c'est aussi pour cela qu'on a été élu, M. le Maire, ce sont les investissements que nous ferons sur la Ville et qui seront de l'ordre de 1 681 000 € pour l'année 2015.

****00-39-29 : inaudible.**

M. Francis SELLAM : Combien ai-je dit ?

****00-39-33 : inaudible.**

M. Francis SELLAM : Non, 1 M€ c'est par mois. C'est 11 691 000 €. On ne joue pas dans la cour des petits. On investit. Vous avez ici la liste... On le fait, c'est tout. Nous, on a d'ailleurs été élu pour cela, il faut le savoir, et au premier tour. Voici la liste, que je ne lirai pas, de tous les investissements. Oui, je sais que cela fâche, mais c'est une réalité : au premier tour.

**00-40-10 : inaudible.

M. Francis SELLAM : J'ai pratiquement terminé, donc vous pouvez. En tout cas, voici la liste des différentes immobilisations. Juste un point : ce qu'on appelle « incorporel » est plutôt lié aux études et aux investissements sur les logiciels et le « corporel » est lié à tout ce qui est physique, à savoir le matériel de transport, etc. Je ne vais pas tout vous lire, car vous avez la liste que vous retrouvez aussi dans la délibération n° 6.

Un dernier point concerne les opérations spécifiques qui ne sont pas sous les chapitres comptables, mais qui sont ressorties sur des opérations spécifiques de programmes. On a deux autorisations de programmes :

- La construction de la salle de danse qui est en passe d'être terminée au mois d'avril, a priori ;
- L'opération des berges de l'île Fanac qui est en cours d'étude.

Nous avons soldé trois opérations :

- Le Centre technique ;
- La rénovation du quai de Péri ;
- La réhabilitation du quartier des Canadiens

Les subventions d'équipement versées sont de l'ordre de 693 k€. On les retrouve en dessous en détail :

- Pour l'équipement public de la ZAC : 612 k€ ;
- 6 k€ de crèche pour la crèche Les Pinsons ;
- La rénovation de la fameuse vanne anticrue de Saint-Maurice d'un montant de 40 k€.

Le dernier point, c'est juste un rappel au niveau de la dette. Je vous rappelle que nous avons une dette classée A, c'est-à-dire sans emprunts toxiques et avec uniquement des taux fixes. Nous sommes donc à 100 % dans la qualité de notre emprunt. Je vous remercie et nous passons, si vous le voulez bien aux questions.

M. LE MAIRE : Avant de vous laisser poser vos questions, je voulais remercier Francis pour l'exposé du budget. Merci à Francis et aux services qui l'ont accompagné. Je vous laisse poser vos questions, si vous en avez.

M. Bernard DUVERT : L'exposé qui vient de nous être fait, je le dis tout fort, manquait un peu d'humilité, me semble-t-il, mais le personnage ne conçoit pas sa fonction autrement, visiblement.

Sur les chiffres proprement dits, le budget de la commune est à 57 M€. Il est, aujourd'hui, plus conforme à ce qu'est la réalité des potentialités financières de notre commune et débarrassé des surcoûts des années précédentes liés aux opérations immobilières de la ZAC des Hauts de Joinville. On a pu croire, un temps, qu'il était plus proche de 80 M€, mais la réalité est autre. Nous sommes, c'est vrai et je le reconnais bien volontiers, dans un cadre plutôt contraint, comme beaucoup de collectivités, mais nous ne sommes pas non plus dans une situation financière difficile par manque de recettes ou par la pression forte d'un endettement. C'est un budget dans la continuité de 2014 et des années précédentes. Je l'analyse ainsi. Ceux qui attendaient des révélations extraordinaires risquent d'être déçus, malheureusement. En ce qui me concerne, je ne trouve pas dérangeant de modérer ces ambitions ou du moins de les adapter aux moyens dont nous disposons. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler. Avoir de l'ambition sans en avoir les moyens peut très vite devenir catastrophique et on a des exemples dans certaines communes. Voilà pour mon appréciation générale.

Je regrette que la part des recettes fiscales soit exclusivement constituée, ou presque, de recettes des ménages. Quand on regarde les chiffres, on a dix fois plus de recettes fiscales via la taxe d'habitation et la taxe foncière que via les taxes sur les entreprises. Ce déséquilibre limite forcément les marges de manœuvre. Je préférerais que l'effort de la commune porte sur l'installation d'activités marchandes plutôt que sur la création de logements qui engendrent des besoins en services. Je pense qu'il faut travailler pour augmenter les recettes fiscales venant des entreprises afin de permettre d'alléger la fiscalité des ménages. Quand on remplace, par exemple sur les terrains occupés par les anciennes usines Essilor, une zone d'activités par une zone où on construira des logements, je n'ai pas l'impression qu'on va vers le chemin du développement de l'activité marchande. Au moins que cette réserve foncière... On n'en a pas encore parlé, mais le budget balaie un ensemble d'investissements. Je pense que cette réserve foncière – vous nous aviez dit, M. le Maire, que vous attendiez nos propositions – de 8 000 m² devrait être utilisée pour autre chose que des logements. J'évoquais, éventuellement, de l'activité marchande. Je vous propose, ce soir, autre chose, à savoir y installer notre gymnase, par exemple. Ce gymnase dont on n'a pas été capable, réellement, de trouver une place. Ce gymnase qu'on insérera sur ce petit terrain à côté de la mairie avec les contraintes et les difficultés. On a une opportunité, aujourd'hui. C'est 8 000 m². Le gymnase n'est pas construit, même s'il y a des engagements qui sont pris, je l'entends. Des opportunités comme celles-là risquent de ne pas se représenter dans les années à venir et à un moment où on a ce besoin. Voilà ce que je veux dire sur le fond en règle générale.

Je ne voterai pas positivement ce budget pour ces raisons-là, entre autres. J'aurais des explications plus techniques, mais je ne sais pas si on aura le temps d'en parler.

M. LE MAIRE : Vous avez le temps d'y rentrer. Le débat est ouvert ; n'hésitez pas. Sur ce que je viens d'entendre, j'aurai des réponses. On n'a visiblement pas la même vision des choses et je m'inquiète même sur votre vision. Vous me parlez d'emplois marchands. Vous avez peut-être vu, sur le terrain du RER joinvillais, qu'une entreprise qui s'appelle BRED vient d'arriver, depuis un mois, avec 1 200 salariés. Vous avez pu constater aussi, sur la zone des cinémas, que le siège social de Jardiland est arrivé au mois de novembre dernier avec 180 salariés et 230 annoncés. Vous avez peut-être aussi vu que la société Digimage & Co vient d'arriver sur le Bas de Joinville. Rent-a-car, etc. sur le mandat précédent. En termes d'emplois marchands, il est un peu facile de mettre dans la balance les 200 emplois d'Essilor qui sont partis, délocalisés et préservés à Sucy, face aux 1 500 ou 1 600 emplois qui viennent d'arriver. Je pense qu'on a un problème de vision des chiffres.

M. Bernard DUVERT : Je ne vous ai pas parlé d'emploi. Je vous ai parlé de recettes fiscales sur les entreprises.

M. LE MAIRE : Pour les recettes fiscales sur les entreprises, vous avez, je pense, assisté à la réforme de la taxe professionnelle et aux conséquences pour les collectivités. Si vous poussez votre réflexion autour de la métropole et des territoires, vous verrez prochainement la confiscation de toutes ces recettes. Vous voulez engager la Ville dans une confiscation des futures recettes. Je prends acte.

M. Bernard DUVERT : Je n'ai pas du tout dit cela.

M. LE MAIRE : C'est ma conclusion.

M. Bernard DUVERT : Vous en concluez ce que...

M. LE MAIRE : Je peux développer, comme vous le dites, mais je ferai court parce que le débat peut être assez important et assez long. En ce qui concerne Essilor, je prends acte que vous ne souhaitez pas valider l'installation d'un nouvel établissement scolaire de douze classes et destiné à accompagner la nécessaire mutation des Hauts de Joinville.

M. Bernard DUVERT : Je ne vous ai pas parlé de l'établissement scolaire. Je vous ai parlé...

M. LE MAIRE : Vous faites une autre proposition.

M. Bernard DUVERT : Je vous ai parlé des logements que vous voulez y installer. Je ne vous ai pas parlé de l'école. Moi, je ne suis pas contre le transfert de l'école, mais l'école n'occupera pas 8 000 m², que je sache.

M. LE MAIRE : Aujourd'hui, avec les logements qui arrivent sur le terrain Essilor, la Ville sur le Haut de Joinville sera en capacité d'assumer les besoins en services publics que sont les gymnases, les collèges, l'école, les crèches. On pourra éventuellement, effectivement, continuer à penser à l'évolution des structures sportives de type gymnase. Pourquoi pas, mais on ne construira pas, avant l'heure, des équipements dont nous n'avons pas forcément besoin aujourd'hui. C'est ma réponse.

Je ne reviendrai pas sur les recettes et sur le discours légèrement démagogique sur les ménages. Je ne comprends pas trop. On n'a pas la même vision, je le regrette. On se le dit calmement, mais on n'a pas la même vision des choses à un moment où la Ville va entrer dans la métropole du Grand Paris. Vous êtes loin de l'arrivée de cette métropole.

M. Bernard DUVERT : Tout le monde en est loin, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Après, je voulais revenir sur le budget. Vous faites l'analyse du budget en disant que 57 M€, c'est plus proche de la réalité. Effectivement, mais il y a des reports d'opérations chaque année, et d'année en année. On ne s'est jamais vanté d'avoir un budget à 70 ou 80 millions. C'est factuel. Ce sont des reports d'opération ou d'anticipation d'autres opérations. Je ne vois pas le début de vos propos sur ce sujet. Je n'ai pas bien compris, peut-être. Après, Francis, si tu veux ajouter quelques ...

Pour clôturer, je m'étonne toujours : vous êtes le porte-parole de votre groupe, M. Duvert, mais le candidat s'appelait quand même Olivier Aubry. J'aurais souhaité entendre M. Olivier Aubry sur ces sujets.

M. Olivier AUBRY : Il n'y a pas de problème, mais vous n'avez pas, Monsieur, à choisir l'opposition comme vous faites vos courses. Vous ne faites pas vos courses, M. Dosne. Aujourd'hui, on alterne. Chez nous, tout le monde parle, tout le monde vote à sa façon.

M. LE MAIRE : Chez moi aussi, sauf que le budget est présenté par un Maire adjoint.

M. Olivier AUBRY : On n'est pas comme un seul homme. Simplement, sur Essilor je suis étonné...

M. LE MAIRE : Vous aviez proposé un parking.

M. Olivier AUBRY : Attendez, je finis. Cette question n'a jamais été abordée ici, au Conseil municipal. Vous avez, je crois, signé un arrêté d'enquête publique à la mi-décembre. Le lendemain, le Conseil Municipal se réunissait, mais vous n'y avez pas fait la moindre allusion. Ici, parler d'Essilor... C'est vrai que c'est l'une des rares grandes réserves foncières à

Joinville-le-Pont. Je pense que cela aurait pu faire l'objet d'un débat très constructif. En tout cas, nous, on est prêt à débattre. Je rappelle que nous nous relayons, chacun dans notre groupe, pour parler. Je crois qu'il est important que chacun puisse parler. On n'a aucune leçon à recevoir de votre part. Prenez acte que c'est au nom du groupe que M. Duvert a parlé, comme j'ai parlé au DOB, la dernière fois.

M. LE MAIRE : J'ai été ravi de vous entendre. Francis, tu veux dire quelque chose.

Mme Virginie TOLLARD : Je voudrais ajouter, en parlant d'investissements, que vous avez dû voir qu'on fait différents investissements dans les écoles, notamment l'école Polangis. C'est une très vieille école qui a besoin d'être rénovée : le ravalement, la structure de la cour, etc. Il y a de bons investissements de faits par M. le Maire.

M. Francis SELLAM : Il y a deux points. D'abord, ce n'est pas de l'humilité, mais de la fierté. Je suis très fier de faire partie du Conseil municipal et de faire partie de l'équipe de M. Dosne parce qu'on fait un vrai travail depuis 2008. On le voit tous les jours. Effectivement, je sais que cela peut déranger, mais il faut le dire de temps en temps : nous travaillons bien et les gens nous en remercient tous les jours. Je suis désolé, mais on ne peut pas le dire autrement. Je suis très fier. Concernant le fait qu'il n'y ait pas de révélation, eh bien non, on ne sort pas de lapin de notre chapeau. On n'est pas des magiciens. Tout ce que nous avons dit aujourd'hui, M. le Maire l'avait prévu dans son programme avec l'équipe municipale. On met donc en place ce que nous avions prévu. C'est normal qu'il n'y ait pas de révélation puisque nous avons déjà un débat d'orientation budgétaire. Nous mettons en application ce que nous avions prévu. La BRED rapporte tout de même 600 k€ de fiscalité pour l'année 2015. C'est quand même un effort, au niveau de la taxe économique, important. Concernant Essilor, je crois, si je me rappelle bien, Jean-Jacques et M. le Maire, que ce sera lors de l'approbation du PLU que vous serez à même de parler du projet. C'est pour cela qu'on n'en parle pas, aujourd'hui. Néanmoins, n'hésitez pas à nous poser des questions lors des commissions. Merci.

M. Bernard DUVERT : Ce n'était pas à l'ordre du jour des commissions non plus, jusqu'à présent.

M. LE MAIRE : Pour Essilor, pour essayer d'apaiser un peu le sujet, on a un propriétaire qui, un jour, a décidé de vendre et de se séparer d'un terrain industriel qui devenait une friche industrielle avec ses contraintes et des questions qui ont été posées pendant une enquête publique. Aujourd'hui, l'achat de ce terrain, la promesse de vente, est soumis aux résultats de l'enquête publique, ce qui n'est pas le cas encore – on peut le dire ce soir – parce qu'il y a encore des choses à régler sur ce résultat. On espère pouvoir présenter les choses au prochain Conseil. Clément, je crois que c'est ce qu'on espère à peu d'heures près. Je crois qu'il nous manque très peu d'éléments pour le présenter, mais on ne peut pas vous le présenter ce soir. Une fois que ce sera présenté, on viendra en débat devant vous, devant les populations et devant le quartier. Après, on n'est pas à l'abri de riverains mécontents, de riverains interrogatifs et de riverains contents – cela me rassurerait -. C'est un projet qu'on doit porter ensemble. Ce que je sais, c'est qu'aujourd'hui c'est un projet qualitatif qui s'établit sur une économie de projet arbitrée sur une école et des logements. Après, on peut y débattre sur beaucoup de choses. Michel Laval ne va pas me démentir, mais j'ai cru comprendre qu'il proposait qu'on ouvre le site pour une promenade ou une allée qui traverserait Essilor. Je ne crois pas me tromper, Michel.

M. Michel LAVAL : **00-54-37 – intervention sans micro

M. LE MAIRE : J'en cite un, mais je ne citerai pas toutes vos critiques, sinon on ne va pas se coucher...

M. Bernard DUVERT : intervention sans micro

M. LE MAIRE : L'enquête publique...

M. Michel LAVAL : On pourrait parler des 106 logements que ce document, que M. Duvert réclame à cœur et à cri, prévoit à la place de l'école du centre.

M. LE MAIRE : On reviendra sur la première question de M. Duvert à laquelle on n'a pas répondu entre les réponses exactes et l'étape projet qui a pu être présentée dans ce document. On affinera les choses. D'ailleurs, il y avait des erreurs puisque vous l'avez noté sur Polangis. Après, pour Essilor, on est aujourd'hui sur une promesse de vente soumise à une enquête publique. On en est là. On est sur un préprojet très engagé, mais qui n'est pas encore finalisé. On peut en prédébattre, si vous le permettez. C'est tout.

M. Jean-François CLAIR : M. le Maire adjoint, merci de cette présentation. Il aurait été utile qu'on puisse l'avoir un peu avant pour la préparer parce que nous, on a préparé par rapport au document qui a été révisé et qui nous avait été donné. Il y a des choses qu'on n'a pas retrouvées parce que c'est rangé différemment. Quelques remarques. La première, c'est effectivement le budget de 57 M€. Nous constatons que vous marquez une pause par rapport au DOB précédent que vous aviez présenté puisque vous aviez présenté un certain nombre de projets – je ne vous les citerai pas, mais cela n'a pas d'importance – par rapport au budget de l'année dernière qui était de 66 M€. J'appelle cela une pause, mais je ne sais pas si c'est le terme exact. Visiblement, vous réfléchissez sûrement à l'acquisition d'autres formes de projets ou de façon de les mettre en œuvre. Ce que je constate surtout c'est qu'au niveau de Joinville-le-Pont, si on prend le Haut de Joinville ou la future enquête du boulevard Polangis, il y a une métamorphose de la Ville qui se prépare. La métamorphose c'est effectivement le fait qu'on aura de nouveaux habitants et des habitants

qui arriveront surtout de Paris. On lit cela dans les documents. Ce qui me gêne davantage, c'est la façon dont vous voyez Joinville-le-Pont : j'appelle cela une forme de terraformation. On le voit avec ce que vous avez fait au niveau de l'école de danse. Le bâtiment est ce qu'il est. Je ne reviens pas sur le projet, on en a suffisamment débattu. Ce qui me gêne, c'est plutôt l'esthétique du bâtiment. Je reviens sur Joinville-le-Pont qui a tout de même une histoire et une architecture. J'aimerais bien, dans les futurs projets, qu'on retrouve l'Histoire et l'architecture dans les bâtiments de Joinville-le-Pont. On ne sera pas forcément d'accord sur les hauteurs, sur les ensembles, mais au moins, s'il vous plaît, il faut qu'on retrouve cette architecture joinvillaise qui fait notre force et quelque part notre cohésion. Je vous citerai, à titre d'exemple, une ville qui n'est pas une ville de gauche, ainsi on ne pourra pas me taxer de compromission : Arcachon. Vous verrez qu'ils ont fait un nouveau quartier. Quand vous allez dans ce nouveau quartier arcachonnais, vous avez l'impression d'avoir de l'ancien. Ils ont gardé toute l'architecture arcachonnaise. C'est merveilleux. Notre souhait, c'est qu'à Joinville-le-Pont on ait quelque chose de similaire ; qu'on retrouve les fresques, les balcons en fer forgé, la spécificité qui fait Joinville-le-Pont au niveau de l'architecture.

Le second c'est au niveau des emplois. On est un peu différent. Effectivement, aujourd'hui, on a quand même un certain nombre de sociétés qui viennent s'installer à Joinville-le-Pont. C'est bien. L'inconvénient, c'est qu'on n'a pas suffisamment de places de parking ou d'équipements collectifs. C'est quelque chose, comme vous venez de le rappeler, qu'il faudra travailler tout seul ou ensemble, avec l'opposition. Je vois notamment la BRED où il y a un Comité d'entreprise qui souhaite utiliser – je crois que cela a été dit ici – des dispositifs appartenant à la Ville. On s'aperçoit que les équipements collectifs sont en nombre insuffisant.

D'une façon plus générale, je vous répondrai aussi sur... Tout à l'heure, M. le Maire adjoint a précisé que le budget de Joinville-le-Pont est à l'équilibre. Il est forcément à l'équilibre puisque les collectivités territoriales ont l'obligation de faire des budgets équilibrés. Il a précisé que l'État est en déficit. Effectivement, l'État se finance aussi sur les déficits. Les règles sont différentes et il faut tout de même le rappeler. Au niveau du document, il y a un certain nombre de redites. Je prendrai un exemple sur le document distribué en séance : en page 6, vous dites divers travaux dans les écoles pour un montant de 928 k€ - j'arrondis aussi - et on retrouve exactement le même libellé dans le document de l'année 2014. On retrouve un certain nombre de libellés absolument identiques, en termes de libellés et de sommes. Là, ce n'est pas le cas, mais si vous lisez le document avec attention et si vous comparez vous vous apercevez qu'il y a des sommes et des libellés identiques. Je suppose que ce sont des copier/coller malheureux. Vérifiez.

M. LE MAIRE : Non. Je vous répondrai sur ce point. Sur celui-ci, ce ne sont pas des sommes identiques. Chaque année, on alloue un budget pour la réfection et l'entretien de notre patrimoine. Dans les débuts du mandat précédent, nous étions plutôt à 3 M€ pour l'entretien du patrimoine. Aujourd'hui, au vu des contraintes, nous sommes sur 1 M€ ou 1,5 M€, je ne crois pas me tromper. C'est un budget que nous redécoupons. On pourra vous apporter des réponses très techniques sur chaque projet. On essaie de s'y tenir volontairement pour entretenir notre patrimoine. Je suis désolé que vous ne l'ayez peut-être pas compris avant, mais ce soir je vous le dis. Ce n'est pas 1 M€ pour dire 1 M€ chaque année. Ce n'est pas un report d'opération. Il peut arriver qu'on ait un report sur une opération anecdotique, mais globalement ce sont de nouvelles opérations. D'ailleurs, Virginie Tollard, qui a pris la parole sur un sujet en apportant son soutien au Maire, sait le travail qu'elle fait sur les écoles, entre autres. On parle de rénovation de cour à Polangis, du ravalement qui n'a pas été fait et qu'on n'a pas budgétisé l'an dernier.

Mme Virginie TOLLARD : Oui. Le ravalement, les toilettes de La Fontaine.

M. Jean-François CLAIR : Je veux dire que c'était déjà prévu. C'est à nouveau prévu et on le retrouve aussi à la délibération 26.

***01-01-47 - intervention sans micro*

M. LE MAIRE : Je vous laisse terminer. Jean-François, je vous ai coupé juste sur le détail des 1 M€, mais je vous laisse continuer.

M. Jean-François CLAIR : Il y a un certain nombre de points. J'ai juste une autre remarque. Vous avez aussi parlé de la suppression de huit personnes au niveau des agents de la mairie. Vous avez parlé, M. le Maire adjoint, de 132 k€ d'économies.

Mme Virginie TOLLARD : Ce sont des non-remplacements de départ en retraite.

M. Jean-François CLAIR : Oui, je ne parle pas de cela. Je parle de la somme. Si vous regardez par rapport à 2014, vous avez fait la même opération, mais il n'y a pas du tout les mêmes sommes. En 2014, on avait le détail par postes.

M. LE MAIRE : Je crois que cette opération est à cheval sur deux exercices. C'est donc ça l'histoire. C'est vrai que si vous faites le ratio, 132 k€ divisés par 8, ce n'est pas très bon.

M. Jean-François CLAIR : D'accord.

M. Francis SELLAM : Cela fait tout de même... Tu n'es pas le seul à nous avoir posé cette question. Ça fait quatre fois que je me répète. On en a aussi parlé en commission. Effectivement, c'est lissé sur l'année. Le montant plein, si je me rappelle bien, est de l'ordre de 215 k€ pour un an sur les huit postes. Là, on lisse parce qu'on est sur un budget annuel. Je le dis

aussi pour tout le monde parce qu'il y en a qui ont du mal à comprendre. Cela fait quatre fois qu'on me pose la même question. Je le répète, c'est lissé sur l'année. L'année pleine fait 215 k€. C'est la quatrième fois. J'espère que tout le monde a bien compris cette fois-ci. Merci.

M. Jean-François CLAIR : D'accord, mais quand on relit le document. Je compare les documents. C'est tout.

M. LE MAIRE : Je dirai deux mots. On s'est quand même un peu éloigné du budget. Je regarderai attentivement le budget d'Arcachon.

M. Jean-François CLAIR : Je ne le connais pas, M. le Maire.

M. LE MAIRE : J'étais à Le Moulleau, il n'y a pas très longtemps. C'est juste à côté.

M. Jean-François CLAIR : Je ne connais pas.

M. LE MAIRE : Je connais plutôt la Dune du Pilat, mais je regarderai. C'est vrai que c'est une très jolie ville qui a des obligations architecturales, je pense, à tenir. À Joinville-le-Pont, on a quelques obligations architecturales à tenir. D'ailleurs, on a certaines zones qui sont dites « bâtiments de France ». Je pense à l'île Fanac et tout ce qui est proche de l'Abbaye, entre autres. Me parler d'architecture joinvillaise, j'ai du mal. J'ai du mal et vous avez raison et vous avez tort. Vous avez raison quand on parle des quartiers tels que le quartier de Polangis, de Palissy, etc. qui ont vu une dégradation s'installer : la disparition de nombreuses meulières. Les renouvellements, on les voit dans les permis. Cela remonte avant moi, mais on continue pareil. On essaye de garder des quartiers pavillonnaires. Après, pour le reste, ne me parlez pas d'architecture. Quand on me parle de l'hôtel Kyriad Prestige, je ne vois pas où est l'architecture joinvillaise. Ne me parlez pas de l'architecture quand on me parle d'un quartier commencé, mais mal terminé et qui s'appelle le quartier des Canadiens et où on a fait une école sans cour et où on n'a pas fait d'espace vert. Ne me parlez pas d'architecture quand on voit comment certains logements sociaux ont été construits. Franchement, l'architecture à Joinville-le-Pont... La réflexion que je me suis faite il y a 25 ans, quand je suis arrivé et que j'ai acheté mon entreprise... J'arrivais de province. Je suis arrivé dans la rue de Paris et avec mon épouse, j'ai vu les deux grandes barres de l'avenue de Paris, et je me suis demandé où j'étais, et si je n'étais pas à La Courneuve. Je venais de province et j'avais une image terrible du logement social. C'est faux. Depuis, j'ai appris que la mixité se passait bien, que le mélange se passait très bien. Moralité, il y avait vraiment un déficit dans l'architecture. J'ai souvenir, dans les précédents mandats, d'études qui avaient été faites pour la rénovation des deux barres HLM de l'avenue de Paris. J'ai souvenir des communistes qui préféraient une architecture en marbre lisse de ces deux barres. Deux grosses pierres tombales qu'on aurait installées dans la rue. J'ai souvenir de cette architecture-là et je remercie Chantal Durand qui, entre-temps, a fait des réhabilitations à taille humaine sur des bâtiments qui méritaient un renouvellement. En ce qui concerne la ZAC et les hauteurs, je vais vous rassurer ; je ne suis pas un fervent défenseur de la hauteur des bâtiments, mais qu'est-ce que j'ai trouvé dans le berceau de la mariée en arrivant aux affaires en 2008 ? Une ZAC signée le 19 décembre 2007, dans cette même salle, avec des milliers de mètres carrés contractualisée avec un aménageur, Eiffage. Quand vous faite A + B sur ce volume et sur ces terrains, vous avez une obligation de hauteur à un moment ou à un autre. Après, on pouvait dénoncer une ZAC. Le sujet a été abordé, mais on a souhaité continuer tout simplement parce qu'il ne fallait pas reprendre du retard pour Joinville-le-Pont. Aujourd'hui, même si je n'ai pas le droit de m'exprimer sur la ZAC des Hauts de Joinville, je pense que les Joinvillais ont pris acte, en nous redonnant leur confiance aux dernières municipales, sur les constructions lancées.

Après, vous vous interrogez sur la salle de danse. M. Clair, vous êtes socialiste. Les socialistes sont réputés pour aimer la culture, l'originalité, Jack Lang, tous ces musées et toutes ces belles constructions parisiennes, etc. Comment pouvez-vous rejeter un tel bâtiment, avenue Gallieni, qui est, pour moi, une vraie réussite esthétique et qui annonce un renouvellement de cette avenue ? C'est un choix, c'est une audace, mais c'est franchement beau. Je vous inviterai, dans quelques jours, à visiter ce local. On espère que les rénovations urbaines arriveront autour, mais aujourd'hui c'est un bâtiment que je considère très beau. Après, chacun ses goûts. Je ne suis pas contre les pavillons, le colombage, le zinc et les céramiques Palissy, mais c'est une ville multiforme et multi secteur avec son haut, son bas et ses quartiers. Le quartier Chapsal est extrêmement dégradé et est en train de retrouver un peu de couleur. C'est une nouvelle ville qui arrive. Je comprends que politiquement vous ayez des interrogations. Peut-être moins que votre voisin, Michel Laval, qui s'exprime régulièrement sur ses blogs en annonçant le changement de la sociologie joinvillaise. Oui Joinville-le-Pont change. Sa sociologie change. Je pense qu'elle change dans le bon sens. Paris vient vers nous. Paris s'étend. On entre dans le Grand Paris avec une nouvelle population qui arrive et qui mérite ce renouvellement urbain. On n'a pas la même vision et on se le dit comme on le pense, mais j'ai trouvé que votre exercice par rapport au budget était assez éloigné du budget. Je me permets de vous le dire. Merci.

M. Francis SELLAM : Juste un point avant de passer la parole à d'autres personnes. La présentation, ce sont uniquement les chiffres du M14 qui ont été repris et mis sous un format un peu plus visuel. L'année prochaine, si vous le voulez, on pourra faire la lecture du M14, ligne par ligne. Vous verrez, c'est sympa aussi.

Sur le DOB on était plutôt sur le PPI, à savoir le Plan pluriannuel d'investissement. C'est pour cela qu'on ne retrouve pas, aujourd'hui, certains projets.

Un dernier point, car je pense qu'en commission vous aviez noté le fait qu'on avait recruté des apprentis, des emplois d'avenir et qu'on avait réussi à baisser nos charges à caractère général. Si je m'en rappelle bien.

M. Jean-François CLAIR : C'est exact, mais je ne vais pas poser à nouveau les mêmes questions.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

M. Francis SELLAM : Non, mais c'était pour que l'ensemble du Conseil puisse apprécier. Merci.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

6	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015		
LE CONSEIL,			
Après en avoir délibéré, par :			
pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Rémi DECOUT, Mme Virginie TOLLARD, M. Pierre MARCHADIER Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Michel DESTOUCHES, M. Gilles COLRAT, M. Stephan SILVESTRE, Mme Christelle FORTIN,	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Jeannine CHERY, M. Francis SELLAM, ; Mme Jennie PETIT, M. Boutaïeb KADDANI, Mme Corinne FIORENTINO, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Caroline RUIZ ;
Contre	04	Mme Chantal DURAND, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Chantal ALLAIN, M. Jean-Marie PLATET, M. Alain BARUGEL, Mme Catherine MEUNIER, Mme Isabelle CONA, Mme Amèle SELLAM,	
abstention	03	M. Olivier AUBRY, M. Bernard DUVERT (liste « Vivre Joinville Ensemble ») M. LAVAL (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)	
M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)			
– Adopte, par chapitres, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2015, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :			
• en recettes :		57 107 696,09 €	
• en dépenses :		57 107 696,09 €	
Dont :			
• en section de fonctionnement :		35 490 809,16 €	
• en section d'investissement :		21 616 886,93 €	

* *
*

7 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2015

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 7 et demande s'il y a des questions.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

7	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DES TAUX D’IMPOSITION APPLICABLES EN 2015		
LE CONSEIL,			
Après en avoir délibéré, par :			
pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;	
Contre	03	M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT (liste « Vivre Joinville Ensemble ») :	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

abstention	04	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).	M. LAVAL
– Fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition applicables en 2015, à chacune des quatre taxes directes locales :			
		taux communaux 2015	
Taxe d'habitation		24,30 %	
Taxe sur le foncier bâti		26,92 %	
Taxe sur le foncier non bâti		36,27 %	
Cotisation Foncière des Entreprises		32,83 %	

* *

8 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES APPLICABLE EN 2015

M. Francis SELLAM donne lecture de l'exposé n° 8 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY : Je vous avais posé une question en commission. Je sais bien que vous marchez sur l'eau très régulièrement, mais là, je voudrais revenir à des questions plus terre à terre. Je me suis abstenu parce que vous venez de dire que le taux est maintenu. Le problème, c'est que les prestations ont baissé pour les déchets verts et même dans des proportions importantes, ce qui pose...

****01-12-01 – intervention sans micro**

M. Olivier AUBRY : Cela varie suivant les quartiers, mais dans certains quartiers cela pose de vrais problèmes. Est-ce que vous avez une réponse ? On a lu dans le bulletin municipal que les déchets verts étaient enlevés du mois d'avril au mois d'octobre et qu'on nous invitait à aller à la déchetterie. Est-ce que vous gardez ce calendrier ?

M. Francis SELLAM : Je vais peut-être faire une première réponse ou bien M. le Maire.

M. LE MAIRE : Vas-y.

M. Francis SELLAM : Je fais une première réponse qui sera sûrement complétée par M. le Maire ou M. Gressier. Il y a un point important : la taxe n'a rien à voir avec une redevance. La redevance est liée à un service direct. Là, c'est une taxe, donc c'est un impôt. L'impôt, lui, n'augmente pas et n'est pas lié directement à un service. C'est un premier point. Le deuxième point, c'est qu'il a été constaté, par les services et je pense que Jean-Jacques pourra nous le confirmer, une baisse nette des déchets verts entre octobre et mars. Effectivement, cela ne nécessite pas de faire passer un camion-benne qui risque de polluer pour une masse peu importante. Puis, il faut rappeler que le civisme existe et qu'il existe des déchetteries. On est en droit aussi de se dire que chaque Joinvillais ayant un jardin et ayant un sac de déchets verts au mois de décembre parce qu'il doit élaguer doit pouvoir aller à la déchetterie de lui-même. Il ne doit pas attendre d'être uniquement un consommateur. Je parle d'élagage, mais après je ne suis pas assez jardinier pour vous donner d'autres explications.

M. LE MAIRE : Moi qui suis jardinier, je vais vous répondre. Mon Maire adjoint ne marche pas sur l'eau. Tout à l'heure, si vous avez suivi BFM, Hortefeux était interrogé. On lui posait une question sur Sarkozy qui disait marcher sur des œufs et tout d'un coup marcher sur l'eau. On parle de Sarkozy quand on marche sur l'eau et pas de Francis Sellam. Petit aparté. Simplement, on a bien entendu les réclamations sur le ramassage des déchets verts. Vous savez qu'on a revu le contrat avec un nouveau prestataire, le Groupe Pizzorno, et qu'on a obtenu un marché bien meilleur puisqu'on économise, je crois, 250 k€ par an, sauf erreur de ma part. Je crois, Mourad, que vous avez regardé comment on pourrait légèrement faire glisser parce que certains considèrent que les feuilles tombent à la fin octobre et d'autres à la mi-novembre. En tant que fils d'agriculteur, j'ai envie de dire que cela dépend du gel, du froid, etc. C'est vrai qu'on est à une période où les feuilles chutent un peu. Après, comme le dit Francis, il y a aussi du civisme, tout simplement. On propose aussi des composteurs. Je pense qu'on peut gérer cela avec du compost. J'ai eu une discussion avec les habitants de l'île Fanac le jour du scrutin, dimanche. Ils se plaignaient quelque part qu'on ramasse les feuilles et qu'on les ramasse par l'ascenseur et qu'on les fasse remonter sur le pont alors même qu'on leur a proposé plusieurs fois des composteurs. On leur a

d'ailleurs autorisé le brûlage. À un moment donné, il faut qu'on trouve la bonne mesure, mais on n'est pas à la carte, comme au restaurant. Il y a un effort, du civisme et aussi des budgets. S'il faut corriger quelque peu le tir, on regardera, mais il faudra voir le coût. Pour rappel, sauf erreur de ma part, sous le précédent mandat, quand j'ai été élu, on était dans le même type de ramassage des déchets verts. C'est nous qui avons étendu la période de ramassage.

****01-15-40 – intervention sans micro**

M. LE MAIRE : Je pourrais vous le rapporter.

****01-15-44 – intervention sans micro**

M. LE MAIRE : 2010, oui. À un moment donné, tout comme vous écoutez les Joinvillais, on les a écoutés et on s'est dit, puisqu'il y avait une demande, qu'on allait étendre.

M. Olivier AUBRY : Il faut se resituer dans la période. Les notions de recyclage, de tri sélectif et de déchets verts sont des choses qui se sont développées petit à petit et qui sont apparues progressivement, je crois me souvenir, car je n'étais pas du tout élu à l'époque, dans les années 90. Il y a eu des marques à prendre. Il a fallu prendre ces marques.

****01-16-15 – intervention sans micro**

M. Michel LAVAL : Exactement. Tout cela paraît évident maintenant, mais il a fallu prendre ces marques.

M. LE MAIRE : Olivier, vous avez travaillé, je le reconnais, sur le sujet du tri sélectif et du tri des déchets verts. Pour rappel, vous connaissez bien M. Benveniste. Je crois me rappeler qu'avant les élections, il y avait des propositions de la municipalité précédente où il y avait une offre concernant des composteurs proposés par la société de M. Benveniste. Clément, je ne crois pas me tromper sur ce sujet. On pourrait retrouver l'histoire. Vous étiez donc déjà intéressé par le sujet des déchets verts.

M. Olivier AUBRY : Vous me regardez, moi, mais vous avez deux élus qui étaient élus comme moi avant.

M. LE MAIRE : C'est vous qui posez la question. Je ne vais pas répondre à Jean-François. Mes parents m'ont appris à regarder dans les yeux.

M. Olivier AUBRY : Ils peuvent vous répondre autant que moi. Je n'étais pas dans cette commission. Je dis simplement que...

M. LE MAIRE : Jean-François, je voulais dire à Olivier Aubry et vous lui direz quand vous le verrez, que... bref. Sincèrement, vous avez travaillé le sujet. Nous, on n'a fait que poursuivre.

M. Olivier AUBRY : Non, je parle de ceux qui sont à côté de vous, qui étaient élus à cette époque et qui ont voté comme moi.

M. LE MAIRE : Ce n'était pas forcément vous le... Attendez, je parle dans le bon sens. C'est bien ce que vous avez fait. Nous, on a continué et amplifié parce la demande...

M. Olivier AUBRY : Le tri sélectif est antérieur.

M. LE MAIRE : Je parle des déchets verts.

M. Olivier AUBRY : Juste une dernière observation. Je me permets une observation qui est tout à fait en parenthèse. Vous avez dit, tout à l'heure, que nos collègues s'éloignaient du budget. Le problème, c'est que les questions que nous avons abordées ce soir sont très importantes, mais qu'on n'en parle pas assez au Conseil Municipal. Il y a donc un vrai travail de concertation à faire, dans les commissions peut-être. L'aménagement de la Ville, ce n'est quand même pas rien. Je pense que cela mériterait, sans qu'il y ait forcément une délibération, qu'on en parle et qu'on donne notre avis dans un esprit constructif, bien évidemment. Vous parliez du Grand Paris et je crois que cela fait partie de ces sujets.

M. LE MAIRE : d'abord, vous avez, heureusement, la parole dans les commissions. Les commissions ne sont pas...

****01-18-13 – intervention sans micro.**

M. LE MAIRE : Après, quand on s'éloigne du sujet, on a souvent l'occasion, au travers des points que nous évoquons, de rattraper les sujets et d'aborder en parallèle quelque chose. Je ne vais pas revenir sur l'intervention de Jean-François Clair.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je voulais simplement confirmer que la période de ramassage des déchets verts a été choisie en fonction des tonnages constatés et ramassés. Effectivement, il peut y avoir trois sacs plastiques qui se

promènent sur un trottoir, mais faire passer un camion pour trois sacs plastiques... C'est en fonction des tonnages collectés que cette période a été choisie. Maintenant, on peut la revoir, mais c'est sûr que ce n'est pas un choix comme ça ou même une recherche d'économie.

M. Francis SELLAM : Si je peux me permettre, je voudrais revenir sur le principe de la commission. Effectivement, les commissions sont faites pour pouvoir débattre et la parole circule. On a détaillé. Jean-François a posé énormément de questions sur des détails. On a répondu à toutes les questions. Celles auxquelles on ne pouvait pas, on a demandé à avoir des réponses. Olivier, tu n'as pratiquement pas participé.

M. Olivier AUBRY : Ce n'est pas la question. Il ne faut pas polémiquer. Ce n'est pas du tout ce que je vous ai dit.

M. Francis SELLAM : Je ne polémique pas.

M. Olivier AUBRY : je vous ai dit que ce n'est pas forcément... Là, on parle du budget. On a débattu du budget, aussi bien en commission qu'en Conseil Municipal, mais un certain nombre de questions telles que l'aménagement d'Essilor ont été abordées. Je trouve que cela aurait pu faire l'objet d'un point en Conseil Municipal ou dans la commission. Je trouve étonnant qu'on n'en ait pas encore parlé, aujourd'hui, alors que nous sommes bientôt au mois d'avril et qu'on voit des affichettes. On prend l'ascenseur. Il faut voir qu'il y a une enquête publique, il faut aller au cinquième deux ou trois fois pour lire toute l'affiche. Bref, je pense qu'il y a... Si je dis cela, ce n'est pas pour polémiquer, c'est pour que le Conseil municipal soit vraiment dans sa fonction de représentation de la population et qu'il parle en son nom. Il faut se poser avant de prendre des décisions et ne pas se précipiter. C'est tout.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas toujours laisser passer cela. On ne peut pas inventer une histoire sur Essilor alors que la messe n'est pas complètement dite. On est sur une enquête publique non conclue.

***01-20-21 – intervention sans micro*

M. LE MAIRE : Après, sur les affichages dans les ascenseurs, je trouve que c'est un peu réducteur. Il n'y a pas que les ascenseurs. Il y a quand même des panneaux d'informations municipales dans lesquels ce type d'informations est relayé. C'est obligatoire. Il y a une obligation.

***01-20-34 – intervention sans micro*

M. LE MAIRE : Le site de la Ville, même si on a parlé tout à l'heure...

M. Olivier AUBRY : Dans le bulletin municipal, on n'a pas vu grand-chose sur le site. Il n'y a pas eu de plan, etc. J'ai vu des gens arriver en se précipitant sur le cahier parce que c'est une obligation légale. Heureusement qu'il y a une enquête publique. Ils ne savaient pas. Par contre, il y avait des photographies dans le bulletin.

M. LE MAIRE : Des photographies de quoi ?

M. Olivier AUBRY : Le bulletin municipal n'a pas beaucoup parlé de cette enquête publique.

***01-21-02 – intervention sans micro : Si, le TVM on en a parlé.*

M. Olivier AUBRY : Je parle d'Essilor.

M. Francis SELLAM : Un dernier point. Je vous rappelle, lors des commissions et pour le public qui y participe, que le dernier ce sont les questions diverses.

***01-21-19 – intervention sans micro.*

M. Francis SELLAM : C'est prévu. On a prévu un temps de travail et c'est à ce moment-là qu'il faut poser vos questions diverses.

M. Olivier AUBRY : Est-ce que vous êtes favorables à ce que l'opposition, toujours dans un esprit constructif, propose des points à l'ordre du jour ?

M. Francis SELLAM : Je passe la parole à M. le Maire.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas bien compris : est-ce au Conseil ?

M. Olivier AUBRY : Êtes-vous favorables parce que ce n'est pas une question diverse...

M. LE MAIRE : En commission, ce sont les questions diverses. Cela existe déjà.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

M. Olivier AUBRY : C'est vous qui avez la maîtrise de l'ordre du jour. Êtes-vous d'accord, par rapport au dossier...

M. LE MAIRE : Un Conseil Municipal, c'est fait pour voter et arbitrer...

M. Olivier AUBRY : Non, pas forcément. Ce n'est pas forcément voter. On peut très bien... Non, pas forcément. On peut très bien mettre un point de discussion.

M. LE MAIRE : Vous introduisez une nouvelle forme de démocratie participative que je n'ai pas connue dans les années précédentes.

M. Olivier AUBRY : Non, M. DOSNE. Révisez vos classiques. Vous revenez encore... Cela vous reprend de temps en temps, comme ça. Moi je suis constructif, je suis tourné vers l'avenir.

M. LE MAIRE : Olivier, apaisez-vous. Moi, je suis extrêmement apaisé. Je ne suis pas là pour faire un procès ce soir.

M. Olivier AUBRY : Moi non plus.

M. LE MAIRE : J'essaie de répondre calmement à toutes les questions, même si parfois on peut ajouter un petit mot, mais respectons-nous. Franchement, vous dérapez un peu sur vos propositions qui ne sont pas du tout à propos dans ce Conseil.

M. Olivier AUBRY : Nous, on veut un vrai débat, non pas pour tout et n'importe quoi, mais sur des questions de fond.

M. LE MAIRE : Il y a des commissions avec des questions qui peuvent être posées. Vous pouvez éventuellement nous les poser à l'avance.

M. Olivier AUBRY : On n'allait pas inventer ou deviner que vous alliez ouvrir une enquête publique. C'est tout.

***01-22-51 – intervention sans micro.*

M. Olivier AUBRY : Le 2 janvier et le Conseil a eu lieu le 16 décembre, vouliez m'entendre et vous vouliez des propositions. Vous en aurez.

M. Francis SELLAM : Bien. Qui est pour ?

***01-23-08 – intervention sans micro*

M. Francis SELLAM : Pardon.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Effectivement, en commission, j'ai posé une question similaire à Olivier Aubry sur le ramassage des déchets verts. J'ajouterai juste un témoignage. Actuellement, ce sont les encombrants – sur Polangis tout au moins, mais je l'ai vu aussi sur Joinville Haut – qui ramassent les déchets verts qui sont mis dans les sacs en plastique posés sur le trottoir. C'est un constat.

Par contre, je retiens ce qu'a dit M. le Maire sur les composteurs. Est-ce que ce veut dire que la Mairie à la demande des personnes fournirait des composteurs pour les déchets verts ?

***01-23-46 – intervention sans micro*

M. Jean-François CLAIR : D'accord. Je peux éventuellement...

***01-23-53 – intervention sans micro*

M. Jean-François CLAIR : Non, pas moi. Je n'ai pas de déchets verts, mais je connais des personnes qui justement mettent leurs déchets verts sur l'extérieur et c'est vrai...

***01-24-01 – intervention sans micro.*

M. LE MAIRE : Dans le prochain magazine vous aurez un petit flyer spécial sur le tri, le ramassage et on vous parlera, notamment, de ce sujet. C'est dans deux jours puisqu'il sera distribué demain ou après-demain.

M. Michel LAVAL : M. SELLAM, vous l'avez rappelé : une taxe n'est pas une redevance. Néanmoins, il est considéré comme une manifestation de bonne gestion que la taxe des OM couvre à peu près le coût du service, ni plus, ni moins. Ma question est donc très simple : est-ce que la taxe rapportera plus, significativement, que le coût du service, pour cette année ?

M. Francis SELLAM : Comme vous l'avez dit, c'est dans l'à peu près et effectivement, non, cela ne supporte pas l'intégralité du service.

M. Michel LAVAL: Selon vous, cela rapportera moins.

M. Francis SELLAM : Oui, c'est exact.

M. Michel LAVAL: Que comptez-vous là-dedans en disant que cela déborde ?

M. Francis SELLAM : C'est par rapport aux recettes. Je demande à Julien s'il a le chiffre.

***01-25-16 – intervention sans micro.*

M. Francis SELLAM : Je n'ai pas le chiffre exact avec moi. On fera, dans ce cas, une réponse concernant le montant de la taxe exacte et ce qu'il y a derrière au niveau des amortissements et du personnel.

M. SELLAM passe la parole à l'administration.

L'administration : C'est juste pour préciser que la différence entre la taxe et la redevance est réelle. Une taxe est une recette qui n'est pas affectée à un service. En l'occurrence, ce n'est pas du tout de bonne gestion que la taxe couvre ou ne couvre pas le service. Il n'y a pas de lien direct entre la taxe et le service.

M. Michel LAVAL: Je n'ai pas dit le contraire. Il n'y a pas de lien direct, mais c'est une manifestation de bonne gestion que ce soit à peu près aligné.

M. Francis SELLAM : Tout est dans le mot à peu près. D'autres ? Mme Colin, je crois.

Mme Chantal COLIN : Oui, peut-être le dernier point pour les déchets verts. Effectivement, pour Polangis, comme le disait Jean-Jacques tout à l'heure, il y a quelques sacs ou déchets verts ou même des branches sans sac. Je me demande si... Nous, nous sommes au courant parce qu'on en parle en commission, mais je ne sais pas si l'ensemble des Joinvillais le sait. Est-ce qu'il n'y aurait pas une information autre que le magazine pour signaler ce changement de ramassage ?

M. LE MAIRE : Là, le prochain magazine... Peut-être que le magazine n'est pas distribué chez vous, mais dans ce cas on peut regarder plus attentivement. Le prochain magazine, je l'ai vu tout à l'heure, contient une plaquette sur le tri très descriptive. Franchement, j'ai même été étonné de la qualité des détails. Après, je pense que cela peut être sur le site Internet de la Ville, mais tout le monde n'a pas forcément Internet.

Mme Chantal COLIN : Je suis d'accord avec vous. Je ne veux pas me citer en exemple, mais depuis une dizaine de jours, j'ai deux arbustes et deux sacs de déchets verts dans mon allée, et j'attends le 10 ou le 15 pour les mettre sur le trottoir.

***01-27-45 – intervention sans micro*

Mme Chantal COLIN : Pour la déchetterie, ce n'est qu'un arbuste et même si cet arbuste logeait dans mon véhicule, je vous rappelle que depuis quelque temps et pour quelques jours encore je ne conduis pas. Non pas qu'on m'a retiré le permis, mais pour des raisons de santé.

***01-28-03 – intervention sans micro.*

M. LE MAIRE : Mme Colin, vous posez une question. Effectivement, vous avez la déchetterie. Vous soulevez le problème de la déchetterie qu'on ne connaissait pas. Moi, je ne savais pas que la déchetterie ne prenait qu'un arbre et pas plus. Apparemment, le ramassage des déchets verts commencera le 21 avril. Je sais, par rapport aux remarques qui nous sont remontées depuis quelques jours, qu'il est prévu de poursuivre un peu plus tard que la fin octobre. Est-ce cela Mourad ?

***01-28-38 – intervention sans micro*

M. LE MAIRE : Ce que j'ai peur, c'est que la prolongation de 15 jours ne soit pas dans le petit guide qu'on a donné, mais cette année, on est sur une année un peu particulière. On revient à des dates précédentes. Il suffit de reprendre les bonnes habitudes. Il faut que vous gardiez votre arbuste... Je ne sais pas si votre jardin est grand. J'ai, chez moi, des branchages que j'attends de sortir parce que je n'ai pas le temps d'aller à la déchetterie.

Mme Chantal COLIN : Je pense que votre jardin est plus grand que le mien.

M. LE MAIRE : On ne va pas regarder qui a la plus grande tige, mais... Après, si vous êtes très embêtée, vous avez toujours « Allo Voirie » qui peut passer.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

Mme Chantal COLIN : Je ne parle pas pour moi. Je vais attendre, mais je me demande si tout le monde sait qu'il y a eu un changement parce qu'il y a beaucoup...

M. LE MAIRE : Ils vont le savoir à partir de demain ou d'après-demain, et ce plus massivement avec le journal communal.

Mme Chantal COLIN : Je vous dirai s'il y a...

M. LE MAIRE : Bien sûr. Je compte sur vous pour leur dire.

Mme Chantal COLIN : J'en ai informé quelques personnes de mon entourage, car elles ne le savaient pas et on reçoit régulièrement le magazine.

****01-29-52 – intervention sans micro**

Mme Chantal COLIN : D'accord. Merci.

M. Francis SELLAM : Il n'y a pas d'autres questions. Je vois que le ramassage des déchets verts semble plus important que l'augmentation du budget du CCAS et les 200 000 € aux associations. Je prends acte et je ferai, l'année prochaine, un diaporama sur le ramassage des déchets verts. Qui est pour la délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

8 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES APPLICABLE EN 2015		
LE CONSEIL,		
Après en avoir délibéré, par :		
pour	26	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ;
Contre	-	-
abstention	07	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. LAVAL Mme Louise MARIE-AMBI (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
– Décide de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,55 % pour l'année 2015.		

* *
*

9 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AUTORISATION DE PROGRAMME : REVISION (2, 6 et 7)

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 9 et demande s'il y a des questions.

Mme Chantal COLIN : Il y a plusieurs autorisations de programme pour la même délibération. Comment peut-on faire si on n'est pas d'accord pour l'ensemble ? Ce sont des programmes différents et ils sont...

M. Francis SELLAM : Oui, cela a toujours été fait, jusqu'à maintenant, sur un vote global.

M. SELLAM passe la parole à l'administration.

L'administration : En fait, cette délibération est une délibération formelle obligatoire, mais dans le cadre du budget les dépenses étaient déjà là. C'est comme le budget : vous ne votez pas oui pour un chapitre et non pour un autre, oui pour une ligne ou non pour une autre. C'est un vote, comme l'a dit M. Laval, bloqué.

M. Jean-Jacques GRESSIER : D'autres remarques ou questions ?

M. Bernard DUVERT : Concernant la délibération n° 6, on peut donc considérer que le budget global des salles de danse atteint aujourd'hui 3 884 339 €. Est-ce bien cela ? Non, mais comme les choses ont un peu évolué au court du temps, je me demande si c'est réellement le dernier chiffre que l'on doit prendre en compte ou s'il y aura une livraison en 2015 (**01-34-30 – coupure son).

M. LE MAIRE passe la parole à l'administration.

L'administration : La difficulté, soyons clairs, c'est ce que l'on appelle les travaux supplémentaires. Dans toutes opérations de construction de ce type-là, en fin de chantier, vous avez toujours un certain nombre de travaux supplémentaires qui ne sont pas toujours nécessairement prévus dans les marchés. Aujourd'hui, en tout cas, on n'en a pas et on compte tenir le budget, mais on n'est pas à l'abri de quelques ajustements qui seront, de toute manière, à la marge vis-à-vis du montant global du marché.

****01-35-07 – intervention sans micro**

M. Bernard DUVERT : Vous me parlez de travaux supplémentaires et vous me dites que vous tenez le budget. Le budget prenait-il en compte des travaux supplémentaires ou non ? Ou alors, j'ai une mauvaise mémoire, mais 3 884 000 € est-ce le budget qui a été arrêté ?

L'administration : Lorsqu'on budgète le coût d'un équipement, on ne prend pas en considération le coût des travaux supplémentaires qu'on ne connaît pas encore.

M. Bernard DUVERT : Je l'entends bien.

L'administration : Le budget de 3 884 339 € ne prend pas en compte les éventuels travaux supplémentaires qu'on aurait et qui ne sont, pour l'instant, pas à l'ordre du jour.

M. Bernard DUVERT : D'accord. Moi, j'en étais resté à 3 300 000 €. Il y a 500 000 €... Pour moi, les choses ont évolué.

M. LE MAIRE : C'est important : parlez-vous hors taxes ou TTC ?

L'administration : Elle n'est pas modifiée l'autorisation de programme. C'est une modification des crédits de paiement. Là, on modifie l'étalement des crédits de paiement, mais le montant global n'est pas modifié par rapport à l'année dernière.

M. Bernard DUVERT : Eh bien, il y a un détail qui m'a échappé parce que j'en étais resté à 3 300 000 € avec un premier projet – j'ai une assez bonne mémoire des chiffres habituellement – qui était de moins de 3 000 000 €. On est passé à 3 300 000 € et maintenant, je découvre 3 800 000 €. Là, je pose naïvement la question : est-ce le dernier chiffre ? Est-ce que cela coûtera à la collectivité 3 884 000 € ? Pour moi, il faut savoir si c'est du hors taxes ou du TTC, mais on ne récupère que 15 % de la TVA, visiblement. Est-ce que la TVA, dans le bâtiment, est de 20 % ? Je ne le pense pas non plus. Qu'est-ce que cela coûtera à la commune ?

L'administration : En fait, le montant est TTC, pour répondre à votre question. Après, je ne sais pas exactement de quelle augmentation de coût vous voulez parler. Ce qui est certain, c'est que sur l'école de danse, on en avait débattu en Conseil en 2014, lorsqu'on a alloué le marché, on a passé des marchés de travaux et on a eu des enveloppes qui étaient supérieures pour un certain nombre de lots aux estimations initiales de la maîtrise d'œuvre. Après mise en concurrence, on a eu des lots qui étaient plus chers que ce qu'on avait prévu. On a effectivement eu une augmentation de budget à cette époque-là.

M. Bernard DUVERT : D'accord, cela m'avait échappé. Je vous prie de m'en excuser, mais je prends acte du fait qu'on en est à 3 884 000 €.

M. LE MAIRE : Là, on est en TTC. En gros, je crois que l'on est environ à 3 100 000 € hors taxes. J'ai demandé à Julien de regarder quelque chose parce que sur ce dossier-là, je crois me souvenir d'une modification par rapport au début du programme et qui concernait le sous-sol pour l'installation de locaux techniques.

****01-3812 – intervention sans micro**

M. LE MAIRE : Et de marché de travaux. Cela a dû impacter et c'est pour cela qu'il faudrait que l'on mette en concordance les premiers chiffres et les évolutions. Votre question est judicieuse. Il n'y a pas de souci. Je voulais simplement vous rappeler qu'on était parti sur un budget global...

M. Jean-Jacques GRESSIER : Il y a un sous-sol qui a été créé.

M. LE MAIRE : Oui, c'est cela. On pourra vous apporter une petite note plus technique, si vous le voulez, sur l'évolution de ce dossier. J'ai une commande plus politique sur ce dossier-là. Nous nous sommes engagés, en 2008, à construire un gymnase qui n'existait pas sur les Hauts de Joinville. Je dis toujours que le gymnase Pierre François n'est pas un

gymnase. Il n'accueille aucune compétition officielle. Il n'accueille pas de basket, pas de hand. Il n'a pas de gradins. On fait du karaté entre les poteaux. C'est vrai. C'est la réalité, il faut le dire. On est donc parti sur un premier projet qui était la construction d'un gymnase – je le fais rapidement pour ceux qui ne s'en rappellent pas forcément – sur le terrain d'à côté. On avait chiffré et on avait budgétisé une enveloppe de 11 M€ ou de 12 M€ hors taxes et qui comportait, à l'époque, la version qui va sortir ici avec un dojo, une salle en capacité de compétition régionale ou départementale pour le basket et le hand et des salles de danse. Pour 11 M€ hors taxes, on faisait cela. Vous vous rappelez du désastre de l'architecte choisi et avec lequel nous sommes toujours en procès, Sérapi, qui pour l'instant perd intégralement ses émoluments, mais il a fait appel. Il avait signé un projet à 11 M€, mais qui avait finalement dérapé très vite à 20 M€ parce qu'il avait oublié 1 000 m², etc. Je n'en dirai pas plus parce que mes propos pourraient être interprétés dans un procès. Aujourd'hui, on a demandé des comptes, mais on reste sur cette enveloppe globale de 11 à 12 M€. Aujourd'hui, pour la VEFA qui sera signée avec Eiffage au sujet du gymnase, nous sommes sur 8 M€. Je ne crois pas me tromper. Donc, 8 plus 3 hors taxes, on est toujours sur les 11 ou 12 M€. Je pense qu'on est honnête avec les Joinvillais. On fournit un programme réparti sur deux emplacements, effectivement, mais sur la même enveloppe, à peu de choses près. Vous savez très bien – je pense que vous avez l'honnêteté et je ne doute pas de votre honnêteté sur ces sujets –, quand on lance un projet sur une ville, qu'on a toujours un dérapage de fait de 5 ou 10 % qui est d'ailleurs toujours soumis à des tas de questions. Cela me rend malade chaque fois que je vois les dérapages. Aujourd'hui, on est dans ce type de volume, peut-être, de glissement, d'abord par le coût des matériaux, par le retardement, etc.

M. Bernard DUVERT : A la marge, le problème, vous le savez comme moi, c'est qu'il y a des dérapages qui se multiplient et où l'enveloppe du départ est multipliée par trois ou par quatre.

M. LE MAIRE : M. Duvert, par rapport au projet initial, pas là. On prend acte du gymnase qui va sortir.

M. Bernard DUVERT : Comprenez qu'on ait un peu de vigilance par rapport à cela. On a des exemples, à Lyon notamment en ce moment, avec un musée qui coûtera quatre fois le prix initial. Il y a de la vigilance, sans procès d'intention, croyez-le.

M. LE MAIRE : Non, on ne peut pas se permettre.

M. Bernard DUVERT : Quand je pose la question du coût réel, c'est parce que c'est un chiffre intéressant à connaître.

M. LE MAIRE : Vous savez, on travaille avec un plan pluriannuel d'investissement. L'enveloppe est définie sur un mandat. Il y a des choses qui évoluent, des choix, mais on reste sur ces enveloppes-là. Il est hors de question, pour nous, de servir aux Joinvillais une structure qui déraperait à hauteur de 20 M€ en investissement global. Voilà pourquoi aujourd'hui on est sur le premier engagement et je pense qu'on le tiendra parce que c'est notre volonté. Quand le gymnase sortira, j'espère pouvoir vous rendre ces comptes-là. Je me battrais pour, de toute façon.

M. Michel LAVAL : Juste un petit complément : l'enveloppe globale consacrée aux dispositifs sportifs est effectivement à peu près inchangée. Néanmoins, il convient de rappeler que, lorsque tout était regroupé au gymnase, tout était cofinancé par l'aménageur. Ce n'est évidemment plus le cas avec les salles de danse qui vont sur Gallieni.

M. LE MAIRE : Cela est faux. Je ne vais pas vous répondre parce que je connais le sujet. C'est faux. Je ne vais pas vous répondre parce que je n'ai pas le droit de parler de l'aménageur.

M. Michel LAVAL : *intervention sans micro* au début pourcentage qui n'était pas majoritaire. Je dirai 15 % de mémoire, mais je peux me tromper, de cofinancement par l'aménageur.

M. LE MAIRE : Non, le budget dû par l'aménageur est intégralement versé puisqu'il est plafonné à un certain montant, sauf erreur de ma part.

M. Jean-Jacques GRESSIER : On a aussi un parking sous le gymnase.

M. LE MAIRE : Oui, c'est en plus.

M. Jean-Jacques GRESSIER : L'aménageur avait une clé de financement classique, c'est-à-dire au prorata de la population qu'il amène par rapport à la population qui bénéficie de l'équipement. C'est un grand classique pour cofinancer les équipements publics dans la mesure où ils se trouvent dans la zone concernée.

M. Jean-Jacques GRESSIER : On confirme que la participation de l'aménageur est plafonnée. On confirme bien que sa participation sera versée à la commune.

****01-43-30 – intervention sans micro**

M. LE MAIRE : Vous savez, c'est un contrat. Quand on signe un contrat, vous avez des clauses.

****01-43-39 – intervention sans micro**

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui mets le sujet sur la table.

****01-43-48 – intervention sans micro**

M. LE MAIRE : Oui, je l'ai dit, mais bon... D'autres questions ?

M. M. Francis SELLAM : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

9 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – AUTORISATION DE PROGRAMME : REVISION (2, 6 et 7)		
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, par :		
pour	27	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »).
Contre	-	-
abstention	06	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT (liste « Vivre Joinville Ensemble »).

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

– Décide de réviser l'autorisation de programme 2 en ajustant les derniers montants maximums des autorisations de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :

Crédits de paiement								Total des crédits de paiement et de l'autorisation de programme
2009 réalisé	2010 réalisé	2011 réalisé	2012 réalisé	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 prévisionnel	2016 prévisionnel	
29 934,68 €	946 240,01 €	0 €	83 858,45 €	1 187 846,81 €	45 428,47 €	3 584,80 €	305 796,32 €	2 602 689,54 €

– Décide de réviser l'autorisation de programme 6 précisant les montants maximums des autorisations de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :

Crédits de paiement				Total des crédits de paiement et de l'autorisation de programme
2012 réalisé	2013 réalisé	2014 réalisé	2015 prévisionnel	
117 571,01 €	217 070,71 €	1 690 069,19 €	1 859 628,09 €	3 884 339,00 €

– Décide de réviser l'autorisation de programme 7 précisant les montants maximums des autorisations de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :

Crédits de paiement					Total des crédits de paiement et de l'autorisation de programme
2013 réalisé	2014 réalisé	2015 prévisionnel	2016 prévisionnel	2017 prévisionnel	
0,00 €	6 428 805,60 €	512 933,00 €	788 372,40 €	2 813 400,00 €	10 543 511,00 €

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, dans le cadre et les limites de l'autorisation n° 7, de verser les participations financières à Eiffage dans les conditions contractuelles prévues dans la concession d'aménagement.

– Dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets concernés et que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

* *
*

10 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2014

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 10 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Jacques GRESSIER : On passe au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Merci.

10	BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2014
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : – Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2014 du budget annexe du service d'assainissement sur le budget annexe du service d'assainissement de l'exercice 2015, et ce, de la manière suivante :	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

Résultats de l'exercice 2014 :

- section de fonctionnement :	256 473,73 €
- section d'investissement :	- 764,60 €

Reste à réaliser 2014 :

Section de fonctionnement	
dépenses	recettes
1 705,00 €	
Section d'investissement	
dépenses	recettes
510 245,10 €	514 793,55 €

* *
*

11 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

M. Jean-Jacques GRESSION donne lecture de l'exposé n° 11 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Jacques GRESSION : On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

11	BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2015 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015
LE CONSEIL,	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :	
– Adopte, par chapitres, le budget primitif du service d'assainissement pour l'exercice 2015, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :	
• en recettes :	2 150 824,01 €
• en dépenses :	2 150 824,01 €
Dont :	
• Section d'exploitation :	775 831,73 €
• Section d'investissement :	2 150 824,01 €

* *
*

12 BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2015 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2014

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 12 et demande s'il y a des questions.

M. Pierre MARCHADIER : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Merci.

12	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2015 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2014
----	--

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2014 du budget annexe du cinéma sur le budget annexe du cinéma de l'exercice 2015, et ce, de la manière suivante :

Résultats de l'exercice 2014 :

- section de fonctionnement :	13 187,38 €
- section d'investissement :	41 605,82 €

Reste à réaliser 2014 :

Section de fonctionnement	
dépenses	recettes
Section d'investissement	
dépenses	recettes

* *
*

13 BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2015 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 13 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Merci, M. l'adjoint au Maire. Deux questions. Au regard du budget, j'ai l'impression que la fréquentation de la salle a augmenté. Je pense que c'est oui.

M. Pierre MARCHADIER : Oui, je vous ai quand même préparé quelques petits chiffres. En 2013, on a eu 15 643 entrées et en 2014, on en a eu 17 091. Je vous rappelle qu'en cinq ans on est passé de 9 000 à 17 000 entrées avec une progression régulière. Sur ces 17 000 entrées, il y a une partie un peu difficile à calculer et qu'on n'a pas calculée : la part des entrées à 4 € puisqu'on a augmenté le tarif. Dans le budget prévisionnel, on a été très modeste puisqu'on a prévu 50 k€. On estime que la part de billetterie à 4 € représente un tiers à peu près puisque les cartes à 30 € pour 10 entrées se vendent très bien et sont très utilisées.

M. Jean-François CLAIR : Est-ce qu'il peut y avoir des modifications de budget, cette année ?

M. Pierre MARCHADIER : Non. Non, on crée juste quelques nouveautés puisqu'on créera des cinémas rencontres. On essaie un peu d'innover, mais il n'y a pas de prévisions particulières. La seule modernisation qu'on fera et qui n'est pas très chère, c'est que maintenant, au lieu d'aller chercher les disques durs dans les différents cinémas de la région parisienne, ce sera en téléchargement direct avec un logiciel qu'on achètera et qui ne coûte pas très cher. Cela pourra donc être téléchargé directement depuis le cinéma.

M. Jean-François CLAIR : Merci.

M. Pierre MARCHADIER : D'autres questions ? Non. On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

13	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2015 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : – Adopte, par chapitre, le budget primitif du cinéma pour l'exercice 2015, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de : • en recettes : 216 481,10 €	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

• en dépenses :	216 481,10 €
Dont :	
• Section de fonctionnement :	149 031,28 €
• Section d'investissement :	67 449,82 €

* *
*

14 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2015 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2014

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 14 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Oui, M. le Maire Adjoint, merci. Une question. Il y a un reste à faire de 112 k€.

M. Pierre MARCHADIER : C'est le reste des travaux du quai à passagers. Ce sont des travaux qui ont été terminés en 2015.

M. Jean-François CLAIR : Le reste...

M. Pierre MARCHADIER : C'est fini depuis trois semaines.

M. Jean-François CLAIR : D'accord. C'est le reste à payer. Ce n'est pas le reste à faire.

M. Pierre MARCHADIER : Oui, mais cela restait à payer à la fin de l'année 2014. Il faut donc le payer en 2015.

M. Jean-François CLAIR : D'accord, merci.

M. Pierre MARCHADIER : M. Laval ?

M. Michel LAVAL : Oui, moi, c'est la section de fonctionnement qui m'interpelle. Il y a un résultat positif de près de 60 k€. À la louche, ceci représente environ 20 % ou un cinquième du budget de fonctionnement. Ce n'est quand même pas rien dans un budget. Qu'est-ce qui explique qu'on n'a pas ciblé plus précisément quand le budget du port de plaisance a été concocté, il y a un an ?

****01-57-36 – intervention sans micro.**

M. Pierre MARCHADIER : Ah, voilà, c'est cela.

****01-57-41 – intervention sans micro.**

M. Pierre MARCHADIER : Oui, c'était cela. Excusez-moi. Cela me revient. En fait, ce sont les redevances de VNF. Vous savez qu'il faut que l'on paie la concession du port que l'on doit à VNF. Nous, on l'a provisionnée, mais VNF ne nous a pas réclamé l'argent. Voilà. Je pense qu'ils nous les réclameront un jour, mais cela fait trois ans, je crois, qu'ils ne nous l'ont pas réclamé.

M. Michel LAVAL : D'accord. Sur la base de l'exercice précédent, il aurait donc été logique de prolonger les ****01-58-16** et donc de ne pas provisionner cette somme.

M. Pierre MARCHADIER : Si puisque de toute façon ils nous les réclameront.

M. Michel LAVAL : Pour l'instant, on se fait donc du gras.

M. Pierre MARCHADIER : Cela crée un peu de trésorerie.

M. Michel LAVAL : Oui, mais je préférerais que les investissements du port soient payés par les usagers du port plutôt que par les contribuables joinvillais.

M. Pierre MARCHADIER : Le contribuable joinvillais paie zéro centime cette année – l'année dernière et l'année prochaine aussi – sur le port.

M. Michel LAVAL : Mais ils comprendront que c'est ce qui s'est passé.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

M. Pierre MARCHADIER : Je suis désolé, j'ai un peu hésité. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

14	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2015 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2014													
LE CONSEIL,														
Après en avoir délibéré, par :														
Pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT (liste « Vivre Joinville Ensemble »).												
Contre	-	-												
Abstention	02	M. LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)												
– Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2014 du budget annexe du port de plaisance sur le budget annexe du port de plaisance de l'exercice 2015, et ce, de la manière suivante :														
Résultats de l'exercice 2014 :														
- section de fonctionnement :		59 568,92 €												
- section d'investissement :		- 40 359,75 €												
Reste à réaliser 2014 :														
<table><tr><th colspan="2">Section de fonctionnement</th></tr><tr><td>dépenses</td><td>recettes</td></tr><tr><td>841,54 €</td><td>10 003,38 €</td></tr><tr><th colspan="2">Section d'investissement</th></tr><tr><td>dépenses</td><td>recettes</td></tr><tr><td>112 653,55 €</td><td>128 000,00 €</td></tr></table>			Section de fonctionnement		dépenses	recettes	841,54 €	10 003,38 €	Section d'investissement		dépenses	recettes	112 653,55 €	128 000,00 €
Section de fonctionnement														
dépenses	recettes													
841,54 €	10 003,38 €													
Section d'investissement														
dépenses	recettes													
112 653,55 €	128 000,00 €													

* *
*

15 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2015 – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 REPRIS PAR ANTICIPATION

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 15 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Oui, une question, M. le Maire adjoint. Le port de plaisance est très apprécié par les Joinvillais notamment, mais aussi par les Parisiens puisqu'ils viennent sur Joinville-le-Pont pour se promener. Ils voient ce port. J'ai eu le plaisir de pouvoir en faire le tour, il n'y a pas très longtemps, et effectivement c'est ce que je qualifierai de réussite. Par rapport à cela, y a-t-il, d'ici quelques années, une extension de prévue pour par exemple...

M. Pierre MARCHADIER : J'en parlerais peut-être quand on parlera du budget 2015 puisque là, c'est juste le report.

M. Jean-François CLAIR : D'accord. Je vous reposerai la question après.

M. Pierre MARCHADIER : Je vous répondrai. Là, c'est juste un exercice obligé.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

M. Michel LAVAL : Une question sur le budget. On a obligation d'affecter principalement le résultat positif de la section de fonctionnement à la couverture du déficit constaté de la section d'investissement. Il n'y a pas de déficit. Je constate qu'on verse 25 k€ environ sur une cagnotte de 59 k€ environ, ce qui ne représente pas la majorité. Je comprends que la règle ne s'applique pas puisqu'on n'est pas en déficit. Où est donc le reste de la somme, maintenant ?

M. Pierre MARCHADIER : Quel reste ?

M. Michel LAVAL : La somme qu'on n'a pas transférée.

M. Pierre MARCHADIER : En fonctionnement.

M. Michel LAVAL : Elle finit donc en...

M. Pierre MARCHADIER : Puisque le fonctionnement était déficitaire, il a bien fallu combler. Non, ce n'est pas cela ?

M. Michel LAVAL : Non, le fonctionnement était en excédent.

M. Pierre MARCHADIER : Le fonctionnement était excédentaire, mais comme on avait un déficit en investissement, il a bien fallu combler ce déficit d'investissement et avec le reste, de l'affecter à des investissements nouveaux dont je vous parlerai dans la délibération suivante.

****02-02-16 – intervention sans micro.**

M. Pierre MARCHADIER : C'est un transfert.

****02-02-20 – intervention sans micro.**

M. Michel LAVAL : ... et cela reste logé dans l'investissement pour l'année suivante.

****02-02-30 – intervention sans micro**

M. Pierre MARCHADIER : J'avoue qu'il faudrait que je prenne des cours de comptabilité publique. On vote. Qui est pour ? Abstention ? Contre ? Merci.

15		BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2015 – AFFECTATION DU RESULTAT 2014 REPRIS PAR ANTICIPATION	
LE CONSEIL,			
Après en avoir délibéré, par :			
Pour	31	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT (liste « Vivre Joinville Ensemble »).	
Contre	-	-	
Abstention	02	M. LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)	
– Décide d'affecter le résultat anticipé constaté à la section de fonctionnement d'un montant de 59 568,92 € du budget du port plaisance pour l'exercice 2014 sur le budget du port de plaisance pour l'exercice 2015 de la manière suivante :			
Recette d'Investissement (compte 1068)		25 013,30 €	

* *
*

16 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2015 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 16 et demande s'il y a des questions. Jean-François, j'écoute votre question.

M. Jean-François CLAIR : Je reprends ma question. Y a-t-il donc, M. Marchadier, une extension du port de prévue dans les années à venir ? Je crois qu'aujourd'hui vous êtes à 70 bateaux. Y a-t-il quelque chose de prévu sur la berge d'en face ou quelque chose comme cela, de façon à équilibrer les coûts ?

M. Pierre MARCHADIER : Non.

M. Jean-François CLAIR : Il n'y a rien de prévu, il n'y a pas de projet.

M. Pierre MARCHADIER : Il n'y a rien d'arrêté pour l'instant.

M. Jean-François CLAIR : Je parlais de projet. Je n'ai pas dit « arrêté ». C'est différent.

M. Pierre MARCHADIER : La seule chose qu'on peut dire, compte tenu de la crise qu'on traverse, c'est qu'il y a aussi une crise dans la plaisance. On a constaté, depuis deux ans, un déficit en nombre de jours de passage sur le port. Je parle de l'été et non pas des personnes qui y sont régulièrement. Effectivement, on a bouclé cette année de façon un peu drastique parce qu'on a un maître de port qui gère vraiment bien les affaires. C'est vrai, pour être vraiment à l'aise, qu'il faudrait 60 k€ de plus par an, ce qui correspond à une dizaine d'anneaux. On envisage éventuellement aussi une petite augmentation, mais pour l'instant, rien n'a été arrêté. Cela ne veut pas dire qu'on ne réfléchit pas.

M. Jean-François CLAIR : J'ai parlé de projet.

M. Pierre MARCHADIER : Il n'y a pas de projet d'arrêté.

M. Jean-François CLAIR : Je n'ai pas parlé de choses arrêtées.

M. Pierre MARCHADIER : On réfléchit. M. le Maire, je ne sais pas si vous voulez dire quelques petits mots.

M. LE MAIRE : M. le Maire adjoint, vous avez très bien répondu à M. Jean-François Clair. Jean-François, on a toujours des projets. On ne va pas se le cacher. Ce serait dommage de ne pas avoir de projets. Il y a plusieurs hypothèses qui nous ont été proposées d'extension sur la rive d'en face, et même avant ce projet-là, des anneaux supplémentaires sur la Marne. Pour l'instant, on a un peu repoussé tout cela parce que cela nous fait un peu peur. Moi, j'ai peur du bateau qu'on ne maîtrise plus, d'un anneau avec une péniche qui ne serait pas très belle. Tout le monde a le droit d'être sur l'eau, mais la Marne est belle et on ne voudrait pas se laisser piéger par des bateaux. Il y aura certainement une revalorisation des tarifs. Il ne faut pas s'en cacher. On est très en dessous des tarifs des ports voisins.

M. Pierre MARCHADIER : 30 %.

M. LE MAIRE : Je crois que Pierre travaille sur le tarif des bateaux qui sont de passage et ceux qui sont plus ou moins des résidents de longue durée.

M. Pierre MARCHADIER : Voilà. On ne va pas assommer les résidents. Par contre, pour les bateaux de passage on est largement à 30 ou 40 % en dessous du tarif normal.

M. LE MAIRE : Les bateaux de passage, en réalité, seraient ceux qui viendraient du port de la Bastille parce qu'ils doivent aussi quitter le port de temps en temps et qu'ils viennent trouver refuge chez nous. À un moment donné, on les aime bien, mais...

M. Pierre MARCHADIER : L'obligation, c'est que même ceux qui y résident doivent quitter le port au moins trois semaines de suite chaque année. Y a-t-il d'autres questions ? Pas de question. On passe au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

16	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2015 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, par :	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

Pour	32	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, Mme Louise MARIE-MABIT (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; M. Olivier AUBRY, Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT (liste « Vivre Joinville Ensemble »).								
Contre	-	-								
Abstention	01	M. LAVAL (liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)								
- Adopte, par chapitre, le budget primitif du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2015, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de : <table><tr><td>- en recettes :</td><td>554 276,14 €</td></tr><tr><td>- en dépenses :</td><td>554 276,14 €</td></tr></table> Dont : <table><tr><td>- Section de fonctionnement :</td><td>292 011,00 €</td></tr><tr><td>- Section d'investissement :</td><td>262 265,14 €</td></tr></table>			- en recettes :	554 276,14 €	- en dépenses :	554 276,14 €	- Section de fonctionnement :	292 011,00 €	- Section d'investissement :	262 265,14 €
- en recettes :	554 276,14 €									
- en dépenses :	554 276,14 €									
- Section de fonctionnement :	292 011,00 €									
- Section d'investissement :	262 265,14 €									

* *
*

17 FORMATION DES ELUS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 17 et demande s'il y a des questions.

M. LE MAIRE : Jean-François, tu m'avais posé ta question avant. Ma réponse c'est que si jamais on n'est pas assez, on le modifierait. Bien évidemment, je vous engage à vous former. Qui est pour ? Contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. Bernard DUVERT : M. le Maire, juste une précision. La formation est ouverte à tous les élus de quelque bord que ce soit.

M. LE MAIRE : Tous les élus. Là-dessus, il y a une transparence. Il n'y a pas de problème.

M. Bernard DUVERT : Avec 5 000 €, on ne va pas en former beaucoup quand même.

M. LE MAIRE : Non, mais c'est à vous de le demander. M. Duvert, vous nous demandez.

M. Bernard DUVERT : A près de 500 € la journée...

M. LE MAIRE : Si vous nous demandez six formations dans l'année pour vous, on vous dira « soyez peut-être plus objectif avec vos collègues ». Moi, ce que je propose à tous les élus, c'est d'avoir un plan de formation sur plusieurs années, c'est-à-dire de se dire cette année je vais en faire une ou deux. C'est à vous de le travailler. Si vous ne connaissez pas forcément les formations auxquelles vous avez le droit, nos services sont là pour vous aider. Il n'y a aucun problème.

M. Bernard DUVERT : On y accède par un site, je suppose. Un site où sont référencées toutes les formations. On voit cela dans le privé, généralement.

17	FORMATION DES ELUS
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : – Les orientations données à la formation des élus de la collectivité sont : - Les fondamentaux de l'action publique locale, - les finances locales,	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.

– Les dépenses relatives aux frais de formation des membres du Conseil Municipal sont plafonnées à 5 000 € pour l'année 2015 et seront imputées sur les crédits correspondants, inscrits, chaque année au budget au chapitre 65.

* *
*

18 TARIFS DE LOCATION – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 18 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-François CLAIR : Une précision, M. le Maire, parce qu'on l'avait abordée en commission. Est-ce que les partis politiques joinvillais seront soumis aux mêmes conditions ?

M. LE MAIRE : Pardon ?

M. Jean-François CLAIR : Pour les partis politiques et les élus qui demandent des salles, vous nous en prêtez.

M. LE MAIRE : On l'a toujours fait.

M. Jean-François CLAIR : On n'a jamais payé, mais le fait de...

M. LE MAIRE : On ne va pas vous faire payer. Les partis politiques et les associations, c'est pareil.

M. Jean-François CLAIR : Comme on modifie, on pourrait peut-être aussi... On a le droit de se poser la question. Merci à vous.

M. Jean-François CLAIR : Vous appliquez à la salle du Conseil ce qui existe pour les autres salles de la Ville. Est-ce cela ?

M. LE MAIRE - intervention sans micro.

M. Bernard DUVERT : C'est un peu à côté du sujet, mais est-ce qu'on pourrait, un jour, avoir des sièges un peu plus confortables, surtout quand on les loue ? Franchement, ces sièges-là ont vécu.

M. LE MAIRE : M. DUVERT, de quels sièges parlez-vous ?

M. Bernard DUVERT : De ceux-là, ceux sur lesquels on est assis.

M. LE MAIRE : Moi, je vous les rachète. Ils font partie de l'architecture de cette Mairie.

M. Bernard DUVERT : Oui, mais je ne suis pas un fana de cette architecture.

M. LE MAIRE : Ce sont des sièges qui datent de la construction. Attendez, je peux vous dire que cela vaut de l'argent. J'ai déjà eu l'occasion...

M. Bernard DUVERT : Oui, mais...

M. LE MAIRE : Vous avez un designer, Patrick Juin, qui sera, vendredi soir, à la Mairie dans le cadre d'une exposition. Demandez-lui combien valent ces fauteuils. Il vous le dira dans les yeux. Cela vaut de l'argent.

M. Bernard DUVERT : La valeur n'est pas proportionnelle au confort qu'on y retrouve parce que sincèrement...

M. LE MAIRE : Vous ne les trouvez pas confortables. Il faut venir avec un petit coussin !

M. Bernard DUVERT : Attendez, ils sont totalement inconfortables ces sièges.

M. LE MAIRE : Écoutez, je les trouve très confortables, mais j'entends votre remarque. On propose le vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

18	TARIFS DE LOCATION – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL						
LE CONSEIL,							
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :							
– Fixe à compter du 1er avril 2015, les tarifs journaliers de location de la salle du Conseil Municipal de la manière suivante :							
<table><tr><th></th><th>TARIFS JOURNALIERS</th></tr><tr><td>Du lundi au vendredi</td><td>332,38 €</td></tr><tr><td>Samedi et dimanche</td><td>332,38 €</td></tr></table>			TARIFS JOURNALIERS	Du lundi au vendredi	332,38 €	Samedi et dimanche	332,38 €
	TARIFS JOURNALIERS						
Du lundi au vendredi	332,38 €						
Samedi et dimanche	332,38 €						
– Aux tarifs de locations prévus aux articles 1 à 2 viennent s'ajouter les tarifs suivants lorsque la présence d'un agent de sécurité incendie est requise en application de la législation ou du règlement de location des salles							
<table><tr><th></th><th>Agent de sécurité incendie (obligatoire pour toute manifestation recevant du public)</th></tr><tr><td>Tarif horaire (sauf jours fériés)</td><td>22,05 €/h</td></tr></table>			Agent de sécurité incendie (obligatoire pour toute manifestation recevant du public)	Tarif horaire (sauf jours fériés)	22,05 €/h		
	Agent de sécurité incendie (obligatoire pour toute manifestation recevant du public)						
Tarif horaire (sauf jours fériés)	22,05 €/h						
– Aux tarifs de locations prévus aux articles 1 et 2 viennent s'ajouter les tarifs d'un agent d'accueil lorsque sa présence est requise en application de la législation ou du règlement de location des salles							
<table><tr><th></th><th>Agent d'accueil</th></tr><tr><td>Tarif horaire de 20 h à 22 h</td><td>27,47 €/h</td></tr><tr><td>Tarif horaire de 22 h à 3 h</td><td>36,94 €/h</td></tr></table>			Agent d'accueil	Tarif horaire de 20 h à 22 h	27,47 €/h	Tarif horaire de 22 h à 3 h	36,94 €/h
	Agent d'accueil						
Tarif horaire de 20 h à 22 h	27,47 €/h						
Tarif horaire de 22 h à 3 h	36,94 €/h						

* *
*

19 CONVENTION FESTIVAL DE L'OH !

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 19 et demande s'il y a des questions, sur la convention et sur le festival. Pas de question. Qui est pour ? Unanimité.

19	CONVENTION FESTIVAL DE L'OH !
LE CONSEIL,	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention relative à l'organisation du Festival de l'Oh !	

* *
*

20 INTEGRATION DU CONSEIL GENERAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS DANS LE CONTRAT DE BASSIN 2010-2015

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 20 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL: Oui, une question que j'avais posée en commission. Est-ce que le syndicat comprend dans son Conseil des personnes morales qui ne seraient pas de droit public ? Je le pense très fort et j'ai demandé en commission ce qu'il en était – je pense qu'on peut maintenant donner une réponse – d'Aéroport de Paris qui est un très gros pollueur, l'hiver, à cause des glycols qui servent à dégivrer.

M. Pierre MARCHADIER : Non.

M. Jean-Jacques GRESSIER : La réponse est non. Ce n'est pas ouvert...

M. Pierre MARCHADIER : Ce sont les villes qui sont adhérentes.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

M. Michel LAVAL: Ce n'est pas ouvert aux organismes, notamment ADP.

M. Pierre MARCHADIER : Non, ce sont les villes.

M. Jean-Jacques GRESSIER : ADP n'est pas concerné par la Marne, d'ailleurs, mais par la Seine.

M. Michel LAVAL: Non, je suis formel : Charles de Gaulle est sur le bassin versant de l'Oise et de la Marne. Les eaux pluviales de Charles de Gaulle vont pour partie vers l'Oise et pour partie vers la Marne.

M. Pierre MARCHADIER : Oui, mais il n'est pas dans notre périmètre : ni dans le périmètre du SAGE Marne Confluence, ni dans le périmètre du contrat de bassin. C'est dans un autre contrat de bassin ou un autre SAGE que je ne connais pas. Il y a des SAGE tout le long. Là, le SAGE, que je ne vous dise pas de bêtises, va de Coubron, de Marne-Chantierine, jusqu'à la Seine. Il fait un petit bout du 93, un petit bout du 77 et du 94, mais il ne va pas jusque là-haut.

M. Michel LAVAL: À mon avis, ils ne paient nulle part. Ils ne paient pas dans un autre SAGE.

M. Pierre MARCHADIER : Je ne sais pas. Voilà la réponse que je peux vous faire. D'autres questions ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

20	INTERGRATION DU CONSEIL GENERAL DE LA SEINE SAINT-DENIS DANS LE CONTRAT DE BASSIN 2010-2015
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'intégration du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis dans le contrat de bassin Marne confluence « pour le retour de la biodiversité de la baignade en Marne » pour la période 2014-2015 ainsi que le montant global est porté à 170 millions d'euros HT.	

* *
*

21 ADHESION DE LA COMMUNE DE CHENNEVIERES SUR MARNE AU SIGEIF

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 21 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

21	ADHESION DE LA COMMUNE DE CHENNEVIERES SUR MARNE AU SIGEIF
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce pour l'adhésion au SIGEIF de la commune de Chennevières-sur-Marne et approuve la délibération du SIGEIF s'y référant.	

* *
*

22 CONVENTION DE REMISE DE PORTIONS DE CANALISATION DE GAZ

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 22 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Jacques GRESSIER : La réglementation sur le gaz impose maintenant à Gaz de France d'enterrer toutes les canalisations sous pression. La canalisation ancienne passait sur le pont. Ils sont donc obligés, par un tonnelier, de passer sous la Marne. Ils n'ont plus l'utilisation de cette canalisation, ce qui nous permettra peut-être de passer des fourreaux. Avez-vous des questions ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

22	CONVENTION DE REMISE DE PORTIONS DE CANALISATION DE GAZ
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de remise par GrDF de canalisation de gaz naturel abandonnée et mise hors exploitation et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

l'article L.2122-17 du CGCT à la signer.

* *
*

23 APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU POUR LA REDUCTION DE L'EMPLACEMENT RESERVE (ER) DU TVM-EST AVENUE CHARLES FLOQUET A JOINVILLE-LE-PONT

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 23 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Jacques GRESSIER : M. Laval avait posé une question sur les mètres carrés. Je n'ai pas la réponse, ce soir, mais je vous la donnerai. La question de M. Laval, c'était sur les mètres carrés constructibles récupérés. Ce soir, je n'ai pas la réponse. Avez-vous d'autres questions ?

M. Michel LAVAL: Oui, est-ce que la commune pourrait acheter quelques tables pour le hall de l'Hôtel de Ville ? Je m'explique : il y avait deux enquêtes publiques au même moment. Les deux dossiers étaient sur la même petite table qui faisait péniblement 1,5 m² et, vous l'avez d'ailleurs dit incidemment, il y a des personnes qui ont donné leur point de vue sur l'enquête publique Essilor sur le dossier d'enquête consacré au TVM. Je pense que l'achat d'une deuxième table, pour le hall de l'Hôtel de Ville, ne coûterait pas cher et serait très utile.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Je me retourne vers mon collègue du budget. Puis-je acheter une nouvelle table ?

M. Francis SELLAM : Il suffit de simplement de rechercher dans les autres salles pour en trouver une. Il n'y a pas besoin d'acheter.

M. Jean-Jacques GRESSIER : Qui est pour ?

23	APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU POUR LA REDUCTION DE L'EMPLACEMENT RESERVE (ER) DU TVM-EST AVENUE CHARLES FLOQUET A JOINVILLE-LE-PONT
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : – Approuve le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme. – Conformément à l'article R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. – Conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme, le dossier de modification simplifiée n° 1 du PLU approuvé est tenu à la disposition du public au Service Urbanisme et Aménagement de la Mairie (4^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, 23 rue de Paris) aux heures d'ouverture du service. – La délibération, et les dispositions résultant de la modification du PLU, ne seront exécutoires qu'après sa transmission en préfecture et qu'après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité mentionnées à l'article 2.	

* *
*

24 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE AFIN DE SOLLICITER LES AIDES AUPRES DE FINANCEURS POTENTIELS AFIN DE STABILISER LES BERGES DE L'ILE FANAC

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n° 24 et demande s'il y a des questions.

M. Michel LAVAL : Oui, pourriez-vous donner lecture de la délibération qui sera soumise au vote ?

M. Pierre MARCHADIER : « Article unique : autorise le Maire ou, le cas échéant, l'élus ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élus remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à solliciter l'Agence de

l'Eau Seine Normandie et la région d'Île-de-France pour la restauration des berges de l'île Fanac ainsi que de signer tous documents s'y rapportant. »

M. Michel LAVAL : Effectivement, je suis un peu surpris parce que vous n'étiez pas en commission, M. Marchadier, mais la consigne est passée. En commission, je m'étais étonné de ce que l'article soumis au vote soit extrêmement large dans ses implications, bien plus large que le texte de présentation qui nous avait été communiqué. Si on précise que l'autorisation vaut pour solliciter les subventions, cela va beaucoup mieux. Néanmoins, je tiens – et je souhaiterais que ce soit porté au procès-verbal – à souligner que j'ai les plus grands doutes sur la faisabilité d'une solution majoritairement végétale et sans génie civil. Il y a un petit paquet d'années, le sujet avait été mis à l'étude. Évidemment, compte tenu des valeurs que je porte, je regrette vivement que ce ne soit pas possible. En tout cas, il y a huit ans, c'était techniquement impossible. Je n'ai pas l'impression que la technique a beaucoup augmenté. Moi, j'en suis resté sur l'idée, lorsque le passage des péniches provoque un mariage important, que des techniques purement végétales ne fonctionnent pas. Je serais ravi de me tromper, mais je me demande si on n'a pas un peu survendu, auprès des personnes qui ont pris la décision, ces techniques de végétalisation. J'ai de gros doutes.

M. Pierre MARCHADIER : Je vous donnerai deux exemples où cela s'est fait et pas simplement récemment parce qu'il faut quand même un retour d'expérience. L'île de Gournay a été faite en 2010 avec cette technologie-là. Vous me direz qu'il n'y a pas les péniches sur l'île de Gournay. Néanmoins, il y a un courant très fort avec des inondations, etc. Plus récemment, en 2012, la plage du Perreux, que je vous incite à aller voir, a été refaite avec ces technologies-là et cela fonctionne parfaitement bien. Cela fait un an et demi que je rencontre les différents financeurs, ingénieurs et élus des villes qui nous entourent avec lesquels on parle de cela. Je ne peux pas m'engager là-dessus, mais visiblement les techniques qui sont maintenant mises en œuvre font leurs preuves. Moi, je ne peux pas aller plus loin. Je ne suis pas du tout un technicien.

M. Michel LAVAL : Espérons, mais 2010 et 2012, on n'a pas assez de recul. Je le signale.

M. Pierre MARCHADIER : Oui, mais je suppose que si les ingénieurs de l'agence de l'eau et de la région qu'on rencontre sont prêts, alors qu'ils sont eux-mêmes dans des conditions financières difficiles de subventionnement, à investir pour ce type de projet, qu'on peut quand même leur faire confiance. Ceci étant, il y a quand même un certain nombre de choses à vérifier après. Moi, je ne suis pas du tout un expert. Je pense que les personnes de l'Agence de l'eau et de la région ont dit « tient, revoilà Joinville-le-Pont », car il faut dire qu'on n'avait pas une excellente réputation. Depuis 1997, c'est la sixième fois que l'on fait des études, je crois, qui sont retoquées parce qu'elles n'entrent pas dans le cadre écologique. L'île étant classée, en dernier ressort c'est quand même le Préfet qui donne son autorisation à partir du moment où c'est fait dans certaines conditions écologiques et de préservation du milieu. Moi, c'est tout ce que je peux dire. Je ne suis pas du tout spécialiste de l'environnement. Je fais confiance aux personnes qui sont prêtes à nous financer et aux ingénieurs que je rencontre.

M. Olivier AUBRY : Une simple question, car on suivra ce dossier. Est-ce que vous avez concerté les riverains et est-ce que vous allez les tenir informés ?

M. Pierre MARCHADIER : Bien sûr.

M. Olivier AUBRY : Vous les avez réunis et concertés. Ils seront informés de la suite.

M. Pierre MARCHADIER : Oui, bien sûr. Je parle sous le contrôle de Jean-Jacques Gressier, mais en 2016 l'assainissement de l'île Fanac est prévu et qui sera fait en même temps. Cela veut dire qu'on aura une île qui est déjà belle, mais qui devrait être magnifique. Si on ne fait pas ces technologies-là, on n'aura jamais les moyens, ni même forcément l'autorisation de faire des travaux. C'est tout ce que je peux dire.

M. LE MAIRE : Merci Pierre. Je voudrais te remercier pour le travail parce tu le portes depuis de nombreuses années et je sais qu'il te tient à cœur. J'aurais vraiment plaisir... Je n'inaugurerai pas la berge en l'appelant Pierre Marchadier, mais presque parce que tu te bats beaucoup sur le sujet. Je voulais simplement dire, pour l'information des populations et des riverains, qu'il est prévu – vous le verrez dans les prochains numéros municipaux – quelques réunions de quartier pour informer les Joinvillais, un an après le début du mandat, sur les projets en cours, les engagements de campagne, et les questions que chacun peut se poser. C'est normal. Ce sera fait avant l'été, et notamment sur le quartier des quais de la Marne et de l'île Fanac on abordera les berges, l'assainissement et le quai de la Marne. On sera transparent. Merci Pierre pour le travail. Je fonde beaucoup d'espoir sur ce dernier sujet au vu des expériences positives que tu as rappelées sur Le Perreux et une autre île. Allez voir. Il faut être positif.

****02-38-01 – intervention sans micro**

M. LE MAIRE : Oui, mais bon la Marne est là et moi, je fais avec. Je suis un gars positif, comme Pierre. On y va. Là, si on a l'argent, on sera très content. C'est bien pour Fanac.

M. Pierre MARCHADIER : On passe au vote. Qui est pour la demande de subvention ? Contre ? Abstention ? Merci.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

24

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE AFIN DE SOLLICITER LES AIDES AUPRES DE FINANCEURS POTENTIELS AFIN DE STABILISER LES BERGES DE L'ILE FANAC

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à solliciter l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Région d'Ile-de-France pour la restauration des berges de l'île Fanac ainsi que de signer tous documents s'y rapportant.

* *
*

25 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES ET FOURNITURES EN MATIERE DE SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 25 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est pour avoir une connaissance, lorsque nous commençons les travaux, des canalisations qui sont en dessous de façon très précise. Il faut que ce soit très précis pour éviter des accidents qui ont eu lieu, notamment comme l'immeuble qui a sauté suite à une conduite de gaz. Chaque concessionnaire doit maintenant identifier ses réseaux avec une très grande précision. C'est le but. Là, je n'ai pas la réponse de Sylvie Mercier, mais nous l'avions évoquée.

M. Michel LAVAL : Aux archives.

M. Jean-Jacques GRESSIER : On va la retrouver parce qu'on avait déjà parlé d'un système d'information il y a quelques années.

M. Michel LAVAL : Excusez-moi. Le Conseil Municipal, sous le dernier mandat du prédécesseur de M. le Maire et sous la houlette de Sylvie Mercier, s'était déjà engagé dans une démarche de SIG. Si en fait c'était un faux départ et qu'il ne s'était rien passé, qu'on nous le dise.

M. Jean-Jacques GRESSIER : On vous le dira. Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci.

25

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES ET FOURNITURES EN MATIERE DE SYSTEMES D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Le Conseil Municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique annexé à la présente délibération, portant adhésion au groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information.

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à exécuter l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services et fournitures en matière de Systèmes d'Information Géographique

* *
*

26 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEMANDER UNE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2015

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n° 26 et demande s'il y a des questions.

M. **02-43-49 – intervention sans micro

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

M. Jean-Jacques GRESSIER : 621 k€.

****02-43-55 – interventions sans micro**

M. Jean-Jacques GRESSIER : On vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

26	AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEMANDER UNE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2015
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité : – Approuve les projets : - Réfection des cours de l'école élémentaire Polangis. - Ravalement de l'école élémentaire Polangis (première tranche). - Réfection des sanitaires de l'école maternelle Jean de La Fontaine. – Sollicite l'octroi d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2015 au montant maximum pour les opérations. – S'engage à ne pas débiter les travaux avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.	

* *
*

27 CONVENTION-CADRE, PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER – AVENANT N° 1

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 27 et demande s'il y a des questions.

M. LE MAIRE : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

27	CONVENTION-CADRE, PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER – AVENANT N° 1
LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 à la convention-cadre pluriannuelle pour les années 2015, 2016 et 2017, et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT à le signer.	

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : Nous arrivons aux questions diverses. Jean-François, je crois que vous n'avez pas envoyé de question.

M. Jean-François CLAIR – intervention sans micro

M. LE MAIRE : Il n'y avait pas de questions cette fois-ci. Je pense que les élections vous ont un peu pris. Je vais demander à M. Aubry, qui a envoyé dans les délais trois questions, de poser ses questions.

Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	Lors du conseil municipal du 27 novembre 2012, vous avez annoncé la construction de 25 à 30 logements sociaux dans le quartier des Bagaudes, rue de Joinville, par l'Office Public de l'Habitat de notre commune. Où en est ce projet aujourd'hui ?
Réponse de M. LE MAIRE	Madame la Conseillère municipale, ce projet est toujours d'actualité. Joinville Habitat a finalement décidé de ne pas porter en propre cette opération de construction, mais de la confier à un autre bailleur social, Logirep, qui a acquis le terrain et le permis de construire. La

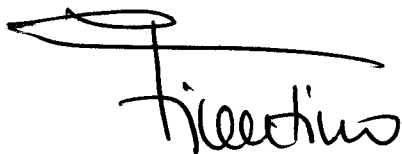
CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

	démolition a commencé et sera suivie d'une logique de construction de 22 logements en PLS.
Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	Compte tenu de l'augmentation des pics de pollution constatée, notamment ces derniers jours, pouvez-vous nous dire où en est l'évolution promise du parc automobile de la ville vers des véhicules propres ?
Réponse de M. LE MAIRE	Monsieur le Conseiller municipal, vous faites tout d'abord un lien rapide entre véhicules et pic de pollution. Les différentes fractions de particules fines observées du 7 au 15 mars derniers sont les suivantes : 51 % sont du nitrate d'ammonium qui provient de l'activité agricole, 15 % de la combustion de biomasse provenant du chauffage au bois et du brûlage, 11 % de dérivés du pétrole dont le transport, 11 % du sulfate d'ammonium issu des industries manufacturières. La part de la voiture est donc relativement limitée, apparemment. La ville, vous le savez, s'est engagée dans la réduction de son bilan Carbone : contrat de performance énergétique sur le chauffage des bâtiments communaux, réduction de la part de la viande dans les cantines scolaires, achat d'énergie verte pour l'éclairage public, etc. Nous aussi on agit sur la question du transport en mettant à disposition des agents des vélos électriques et un abonnement Autolib' pour leurs déplacements dans la Ville. Nous utilisons 4 véhicules électriques, actuellement. Nous projetons aussi l'acquisition de 4 nouveaux véhicules électriques pour les prochaines années. Cela nécessite par contre une infrastructure pour pouvoir les brancher en monophasé 320v, afin de le recharger.
Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »	Notre conseil municipal a voté au mois d'octobre un vœu afin que les villes composant l'ACTEP constituent la communauté d'agglomération dans le cadre du GRAND PARIS. Quelle suite a été donnée à ce vœu ?
Réponse de M. LE MAIRE	M. le conseiller, la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles promulguée le 27 janvier 2014 a créé dans son article 12 la métropole du Grand Paris et des territoires de plus de 300 000 habitants qui la composeront au 1 ^{er} janvier 2016. Si la Loi NOTRE adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 10 mars 2015 a modifié et précisé les compétences et les ressources financières de la métropole du Grand Paris, ainsi que celles des territoires, elle n'a pour l'instant pas défini le contour de ces derniers. La mission de préfiguration est en effet chargée de faire des propositions sur ce sujet et c'est dans ce cadre que les quatorze communes membres de l'ACTEP, fortes d'une expérience de travail en commun depuis plus de dix années ont exprimé, l'an dernier, le désir de s'affirmer comme territoire. Elles ont été rejointes, depuis, par plusieurs autres communes dans leur demande – Maison Alfort – qui souhaitent également intégrer le territoire aujourd'hui matérialisé uniquement par les contours de l'ACTEP. La décision sera prise dans le cadre d'un décret en Conseil d'État qui devrait être pris autour de l'été 2015. Nous n'avons pas encore été informés de la teneur de celui-ci. Je ne peux pas vous répondre plus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

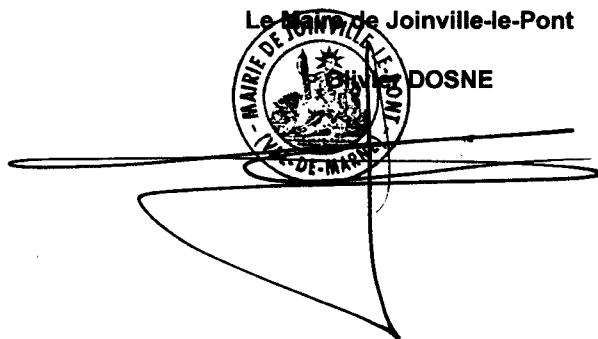
Le Secrétaire de Séance

Corinne FIORENTINO



Le Maire de Joinville-le-Pont

DOSNE



CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 31 MARS 2015

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales		
M. GRESSIER	Mme REUSCHLEIN	Mme SELLAM
Mme DURAND	M. KADDANI	Mme FORTIN Empêchée de signer, car absente lors de la séance
M. DECOUT	M. BARUGEL	Mme RUIZ
Mme CHERY	M. DESTOUCHES	Mme ASTEGIANI-MERRAIN Empêchée de signer, car absente lors de la séance
M. OUDJEBOUR	Mme FIORENTINO	M. CLAIR
Mme TOLLARD	Mme MEUNIER Empêchée de signer, car absente lors de la séance	M. LAVAE
M. SELLAM	M. COLRAT	Mme MARIE-MABIT
Mme ALLAIN Empêchée de signer, car absente lors de la séance	M. OUANOUNOU	M. COLIN
M. MARCHADIER	Mme CONA	M. DUVERT
Mme PETIT	M. SILVESTRE	M. AUBRY
M. PLATET	Mme DECOTIGNIE	